

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 7 décembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 32
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Dominique MARIE a donné pouvoir à Christine SALMON, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL, Lydie OLIVE, Nathalie TASSERIT, Alain QUEHE, François REPEL, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20231213-2 : AG_CONTRAT DE TERRITOIRE REGIONAL 2023-2027_AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil Régional de Normandie a adopté sa politique contractuelle territoriale pour la période 2023-2027 avec la définition d'une enveloppe régionale de 360M€ (200M€ FRADT – 160M€ dispositifs sectoriels).

Les dispositions principales de cette politique, visant un rééquilibrage entre les territoires, sont de:

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire.
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité.
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale.

Sont éligibles au contrat 2023-2027, les projets d'investissement structurants de rayonnement supra-communal, voire intercommunal, répondant notamment aux compétences et priorités régionales suivantes : Aménagement de l'espace, développement des pôles de santé, **revitalisation des centres bourgs et centres villes**, mobilités actives, **équipements sportifs, culturels** (exceptés bibliothèques, médiathèques, écoles de musiques et conservatoires) et touristiques.

Le Bureau Communautaire, en accord avec chacun des maires concernés, a proposé à la Région l'intégration de 8 projets répondant aux enjeux stratégiques de développement du projet de territoire 2020-2026 de Pré-Bocage Intercom.

A la suite du comité de pilotage du 22 novembre 2022, Pré-Bocage Intercom et la Région, ont validé l'intégration de 6 projets pour un total de subvention régionale de **2 350 000 €**.

Deux projets (Aménagement de la Zone d'Aménagement concerté de Val d'Arry et l'aménagement de la vallée de Craham à Cahagnes) aujourd'hui considérés comme insuffisamment matures pourront faire l'objet d'une des deux clauses de revoyure.

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région	
				Montant	Taux
1	PBI	Déconstruction / Reconstruction gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	3 579 520 €	660 000 €	18%
2	PBI	Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure	2 500 000 €	625 000 €	25%
3	Les Monts d'Aunay	Réhabilitation énergétique et extension du cinéma de Les Monts d'Aunay	1 456 430 €	365 000 €	25%
4	Les Monts d'Aunay	Aménagement du bas de la rue de Caen	990 740 €	50 000 €	5%
5	Villers-Bocage	Aménagement de la place de Gaulle (Phase 1)	1 500 000 €	350 000 €	23%
6	Caumont-sur-Aure	Aménagement de la place Saint-Clair	1 400 926 €	300 000 €	21%
TOTAUX			11 427 616 €	2 350 000 €	

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de territoire de la Région Normandie qui se compose ainsi :

- Le contrat de territoire régional 2023-2027 et sa maquette financière intégrant les 6 projets.
- La convention territoriale d'exercice concertée.

La maquette financière et la convention territoriale sont disponibles sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le projet de Contrat de territoire régional et la convention territoriale d'exercice concertée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le Contrat de territoire régional 2023-2027 de Pré-Bocage Intercom, ainsi que tous les documents afférents, y compris un éventuel avenant à intervenir ultérieurement dans le cadre de la clause de revoyure.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231213-20231213-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027
PRE BOCAGE INTERCOM**

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région			Département		Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO	
				Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
1	PBI	Déconstruction / Reconstruction gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay	3 579 520 €	660 000 €	18%		660 000 €	18%	850 000 €	24%		0%	1 409 520 €	39,38%
2	PBI	Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure	2 500 000 €	625 000 €	25%		500 000 €	20%	500 000 €	20%		0%	875 000 €	35,00%
3	Les Monts d'Aunay	Réhabilitation énergétique et extension du cinéma de Les Monts d'Aunay	1 456 430 €	365 000 €	25%		190 332 €	13%	462 822 €	32%	150 000 €	10%	288 276 €	19,79%
4	Les Monts d'Aunay	Aménagement du bas de la rue de Caen	990 740 €	50 000 €	5%		195 298 €	20%	49 121 €	5%		0%	696 321 €	70%
5	Villers-Bocage	Aménagement de la place de Gaulle (Phase 1)	1 500 000 €	350 000 €	23%		318 625 €	21%	265 000 €	18%		0%	566 375 €	38%
6	Caumont-sur-Aure	Aménagement de la place Saint-Clair	1 400 926 €	300 000 €	21%		264 157 €	19%	551 068 €	39%		0%	285 701 €	20%
TOTAUX			11 427 616 €	2 350 000 €			2 128 412 €		2 678 011 €		150 000 €		4 121 193 €	

CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ

Entre les soussignés :

- **La Région Normandie**, dont le siège est situé à l'Abbaye aux Dames, place Reine Mathilde, BP 523, 14035 Caen Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 5 décembre 2022, ci-après désignée par les termes « la Région »,

D'une part,

- **Le Département du Calvados**, dont le siège est situé l'Hôtel du Département, BP 20520, 14035 Caen Cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, dûment habilité par délibération de la commission permanente du 14 novembre 2022

- **La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom**, dont le siège est situé 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14 260 Les Monts d'Aunay, représentée par son Président, Monsieur Gérard LEGUAY, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 13 Décembre 2023.

D'autre part,

Ci-après désignés globalement par les termes « les parties » ou « les signataires »

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - EXPOSÉ

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) définit une nouvelle répartition des compétences entre communes, intercommunalités, Départements et Régions. Elle supprime la clause de compétence générale des Régions et des Départements. Ses dispositions s'articulent avec celles de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui ouvre aux collectivités de nouvelles possibilités pour organiser les modalités de leur action commune et qui encadre les financements.

Désormais, les Régions et les Départements ne peuvent exercer que les compétences qui leurs sont attribuées, notamment, par l'article L4221-1 pour la Région et l'article L3211-1 du CGCT pour les Départements. Des compétences, telles que celles citées à l'article L1111-4 du CGCT, dont la liste n'est pas exhaustive, sont partagées entre les communes, EPCI, départements et régions. D'autres

compétences, citées à l'article L1111-9 du CGCT, nécessitent le concours de plusieurs collectivités ou groupements, dont l'un d'eux est désigné en qualité de chef de file. Les articles L1111-8 et L1111-8-1 du CGCT prévoient un système de délégation de compétences entre collectivités, qui permet à une collectivité de donner délégation d'une compétence, dont elle est attributaire, à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un EPCI.

L'article L1111-9-1 du CGCT, issu de la loi MAPTAM, institue une conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui constitue l'espace privilégié de concertation entre les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics dans le but de favoriser un exercice concerté de leurs compétences. Pour les compétences coordonnées, le chef de file est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et groupements. Les Régions et les Départements, lorsqu'ils sont chefs de file, doivent élaborer un projet de convention territoriale d'exercice concerté (CTEC), qui est examiné en CTAP. L'élaboration d'une CTEC est facultative pour les communes et les EPCI, lorsqu'ils sont chefs de file. La présente convention d'exercice concertée a reçu un avis favorable de la CTAP du 9 novembre 2022.

L'article L1111-10 du CGCT encadre les interventions financières des collectivités dans l'objectif de limiter la pratique des financements croisés, de mieux responsabiliser les collectivités initiatrices de projets d'investissement et de contribuer à la maîtrise de la dépense publique locale. Aux termes de l'article L1111-9 du CGCT, à l'exception des opérations figurant dans le contrat de plan, tous les projets relevant de compétences donnant lieu à la désignation d'un chef de file peuvent bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement, soit de la région, soit d'un département. L'article L1111-9-1 V du CGCT permet, par la conclusion d'une CTEC, de déroger au principe d'interdiction des cofinancements de la Région et des Départements. La conclusion de cette convention permet également de déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage au financement de l'investissement d'un projet, sans qu'elle soit inférieure à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, sous réserve de dérogations prévues par la loi.

II - CONVENTION

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires, notamment en vue d'une contractualisation associant la Région et les Départements au service des territoires.

Article 2 : Dispositifs d'intervention

Dans la limite de leurs dispositifs d'intervention respectifs, les parties pourront s'engager à apporter leur soutien aux projets s'inscrivant dans les domaines d'action détaillés dans le tableau, joint en annexe.

Les domaines d'action détaillés pourront être complétés, par voie d'avenant, pour tenir compte de l'évolution des interventions concertées décidées par les parties au titre de la présente convention.

Article 3 : Service unifié

Une instruction unifiée des dossiers bénéficiant d'un financement de la Région et des Départements sera mise à l'étude. Dans cette hypothèse, les contrats de territoire détermineront la collectivité responsable de l'instruction. La Région et les Départements subordonneront le versement de leur contribution à l'avis conforme de la collectivité responsable de l'instruction, qui s'engagera pour sa part à mettre en place les ressources nécessaires pour mener cette instruction sans contrepartie financière.

Article 4 : Financement des projets

En application de la présente convention, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement, sur le fondement des textes visés en annexe et en respectant une participation minimale du maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement.

La participation minimale du maître de l'ouvrage, fixée à l'article L1111-9-1 du CGCT à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, pourra être abaissée sans pouvoir être inférieure à 20 %, sous réserve de l'application de dérogations prévues par la loi.

Article 5 : Délégations de compétences

Si, dans certains domaines d'intervention, les parties donnent délégation de compétence à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, notamment pour instruire et octroyer des aides ou subventions, elles s'engagent à conclure avec le délégataire choisi une convention, dans le respect des articles L1111-8, L1111-8-2 et R1111-1 du CGCT.

Article 6 : Informations réciproques

Conformément à l'article L1611-8 du CGCT, la délibération d'un département ou d'une région tendant à attribuer une subvention d'investissement ou de fonctionnement à un projet décidé ou subventionné par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités s'accompagne d'un état récapitulatif de l'ensemble des subventions attribuées à ce même projet par les collectivités territoriales.

A cette fin, les parties s'engagent à une information réciproque des subventions qu'elles envisagent d'attribuer aux maîtres d'ouvrage des projets couverts par l'application de la présente convention.

Par ailleurs, les articles L3312-5 et L4312-11 du CGCT disposent, respectivement, qu'un Département et une Région doivent annexer à leur compte administratif un état récapitulatif des subventions accordées au profit de chaque commune au cours de l'exercice.

Dès lors, les parties s'engagent à se tenir informées réciproquement des décisions d'attribution de subventions relatives aux projets concernés.

Article 7 : Suivi de la convention

La CTAP constitue le lieu d'échange sur la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de la présente convention.

Conformément à son règlement intérieur, elle se réunit au moins une fois par an en séance plénière à l'initiative de la Région. Elle peut également être convoquée en tant que de besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Le Président de la Région préside les réunions. Aucune condition de quorum n'est exigée. Un compte-rendu des réunions est dressé par les services de la Région.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans et couvre les exercices 2023 à 2027.

Article 9 : Modification et prolongation de la convention

La présente convention pourra être prolongée pour un an maximum, ou modifiée par voie d'avenant.

Article 10 : Litiges

En cas de difficulté d'exécution de la présente convention, la recherche d'une solution amiable sera recherchée. A défaut d'accord entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal administratif compétent.

Fait à Les Monts d'Aunay, le

En 3 exemplaires originaux

Le Président de la Région
Normandie

Le Président du Département
du Calvados

Le Président de la
Communauté de Communes
Pré-Bocage Intercom

Hervé MORIN

Jean-Léonce DUPONT

Gérard LEGUAY

Fiche action n° 1

INTITULE PROJET : DECONSTRUCTION – RECONSTRUCTION DU GYMNASE INTERCOMMUNAL DE LES MONTS D'AUNAY

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : PRE BOCAGE INTERCOM

Responsable légal : Gérard LEGUAY

Fonction : Président

✉ : Adresse : 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 Les Monts d'Aunay

✉ : Courriel : as.dgs@pbi14.fr

Contact - Maître ouvrage : Arnaud DUCHESNE - DGS

☎ : 02 31 97 74 74 / 06 15 36 59 10

✉ : dgs@pbi14.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : Eric BOQUELET

☎ : 02 35 52 41 54

✉ : eric.boquelet@laregionnormandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

DECONSTRUCTION - RECONSTRUCTION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE LES MONTS D'AUNAY

Rue de la Faucerie, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY

1 - Présentation du Gymnase

Le gymnase des Monts d'Aunay a été construit en 1977. Cet équipement a donc plus de 45 ans d'existence. Cet équipement a bénéficié d'une rénovation légère en 2004.

Les élus communautaires ont inscrit ce projet de déconstruction - reconstruction au sein du projet de territoire et dans la programmation pluriannuelle des investissements de la collectivité présentée et débattue dans le cadre des débats d'orientations budgétaires 2022 et 2023.

Le gymnase est composé d'une salle principale avec terrains tracés et d'une mezzanine située sur l'emprise des vestiaires et rangements qui est également utilisée pour les pratiques sportives. La mezzanine ne dispose pas d'accès PMR.

Le gymnase est utilisé de manière intensive par 12 structures sur 136h30 par semaine :

- 58h30 par semaine par le collège Charles LEMAITRE
- 14h00 par semaine par les écoles de Les Monts d'Aunay
- 57h30 par les associations sportives
- 6h30 par le SDIS et la gendarmerie mobile

En janvier 2023, PRE-BOCAGE INTERCOM a fait réaliser 2 études de faisabilité :

- 1 . Réhabilitation et extension
- 2 . Déconstruction - Reconstruction

Il ressort de ce diagnostic d'un point de vue technique :

Le gymnase est arrivé à un niveau de vétusté important.

1. Si la structure maçonnerie dispose de certains désordres, ces derniers sont susceptibles d'être repris sans difficulté majeur.

En revanche,

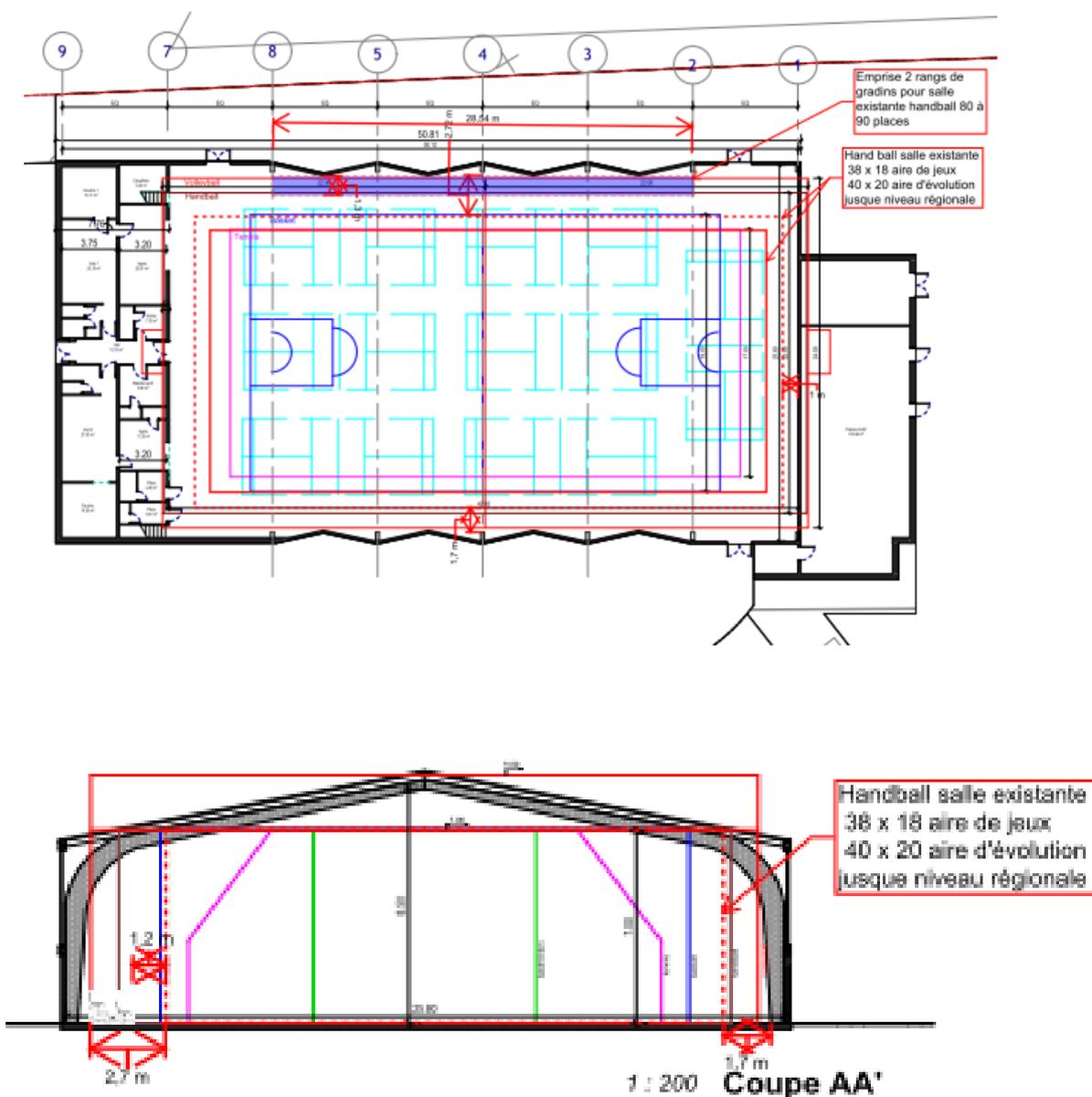
2. **La charpente en lamellé collé présente des désordres significatifs** qui nuisent à la solidité et / ou à la stabilité de l'ouvrage et qui demande un traitement dans les meilleurs délais. Depuis ce diagnostic, un bureau de contrôle a confirmé ces désordres. **L'équipement est actuellement fermé jusqu'à nouvel ordre.** Une étude spécifique charpente a été commandité, les résultats de cette dernière seront connus premières semaines de juin 2023.
3. **Le clos couvert nécessite une rénovation totale**

4. Le second œuvre nécessite également une rénovation totale
5. Plus particulièrement le système électrique est à reprendre dans sa totalité
6. Le système de chauffage est à réinterroger au regard du projet partenarial potentiel avec le collège des Monts d'Aunay

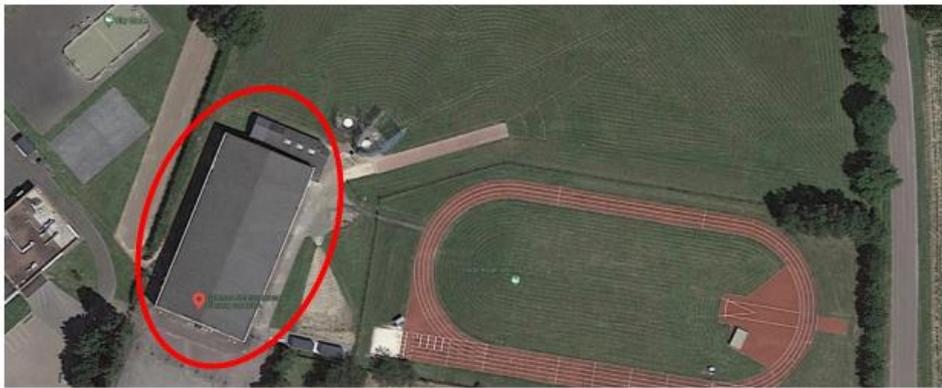
Il ressort de ce diagnostic d'un point de vue sportif :

Les dimensions du gymnase ne peuvent admettre de sport de compétition :

- Dimensions de la salle insuffisante pour la pratique des sports collectifs au-delà du niveau départemental.
- Hauteur limitée à 7,00 m
- Revêtements des sols sportifs à reprendre

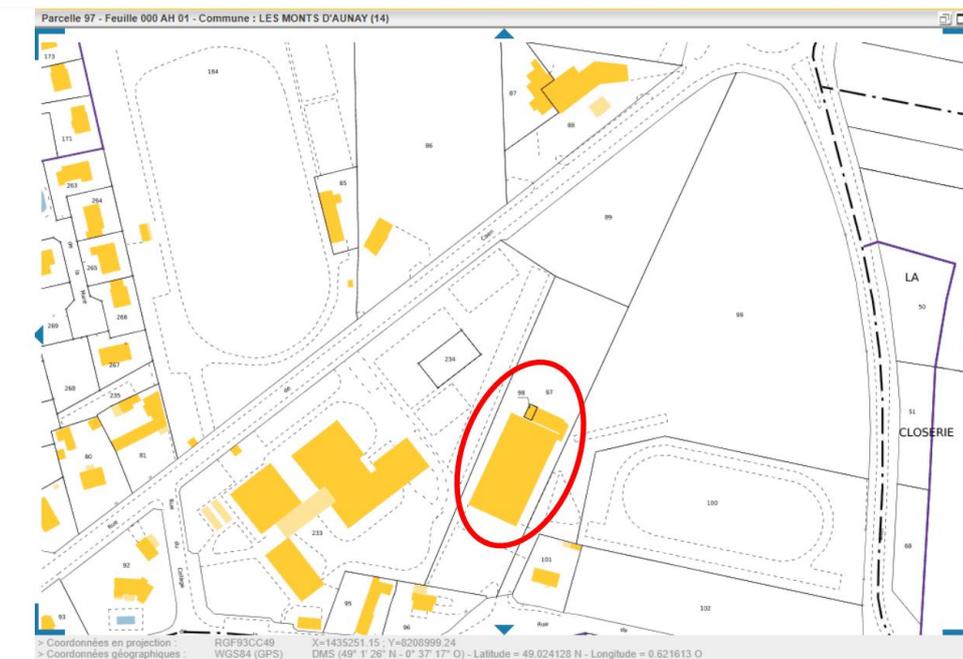


Photos aériennes du site actuel

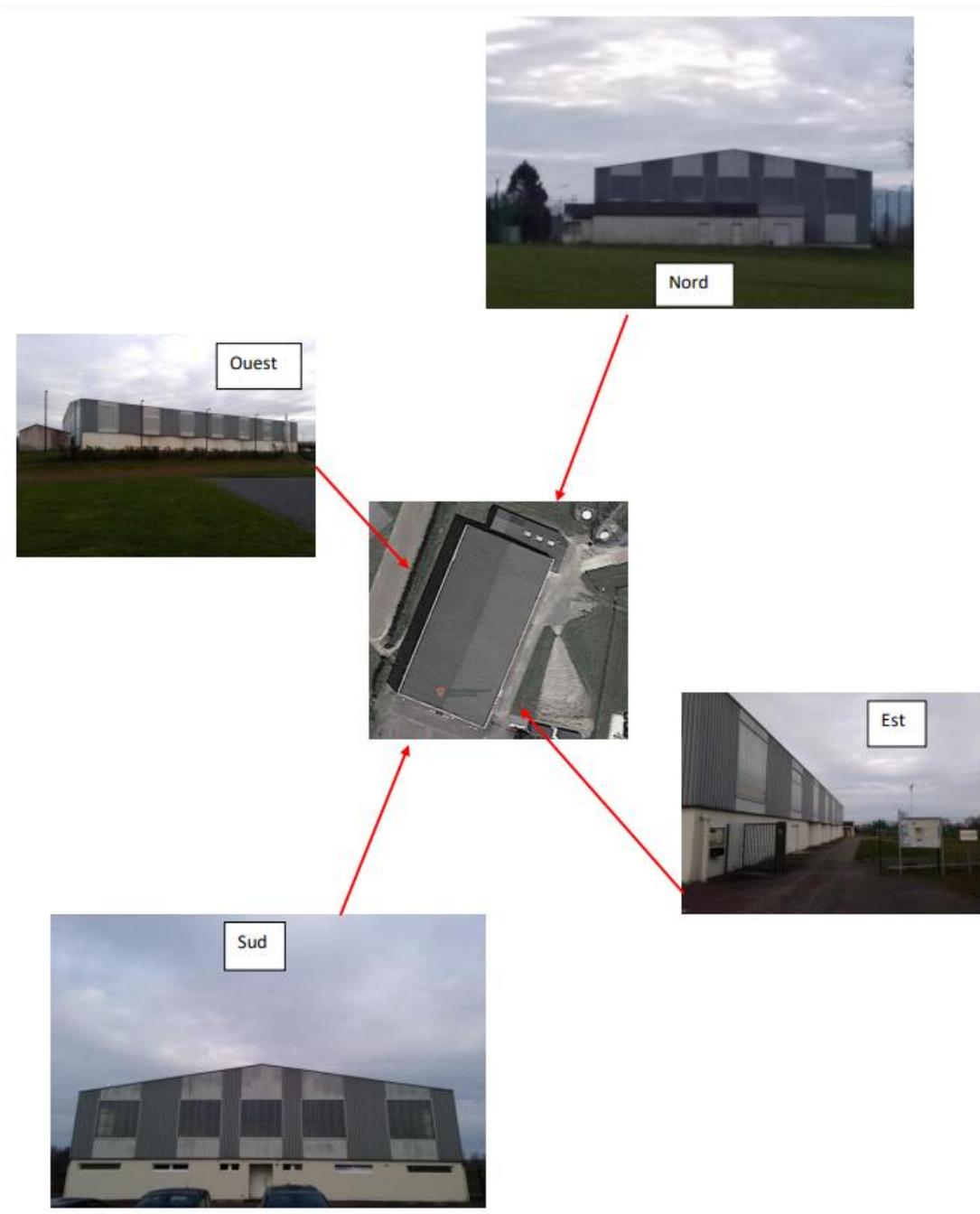


Identification de la parcelle

Parcelle AH0097 / Zone UE



Photos du site actuel



2 - Le projet :

Pour donner suite aux réflexions des élus communautaires et à la mobilisation des structures utilisatrices de l'équipement, il ressort le programme suivant :

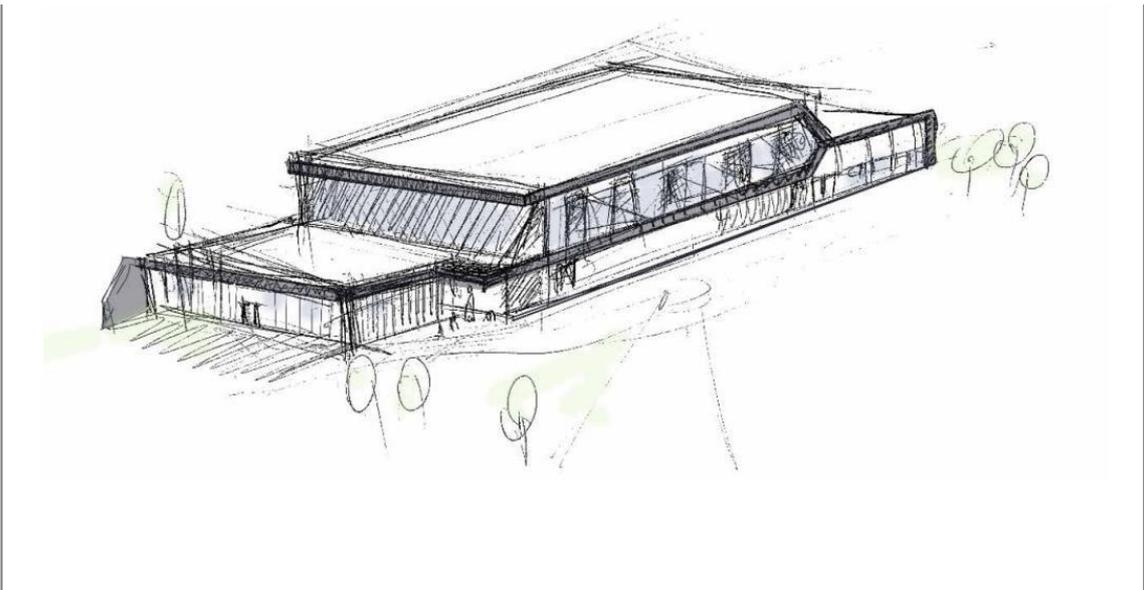
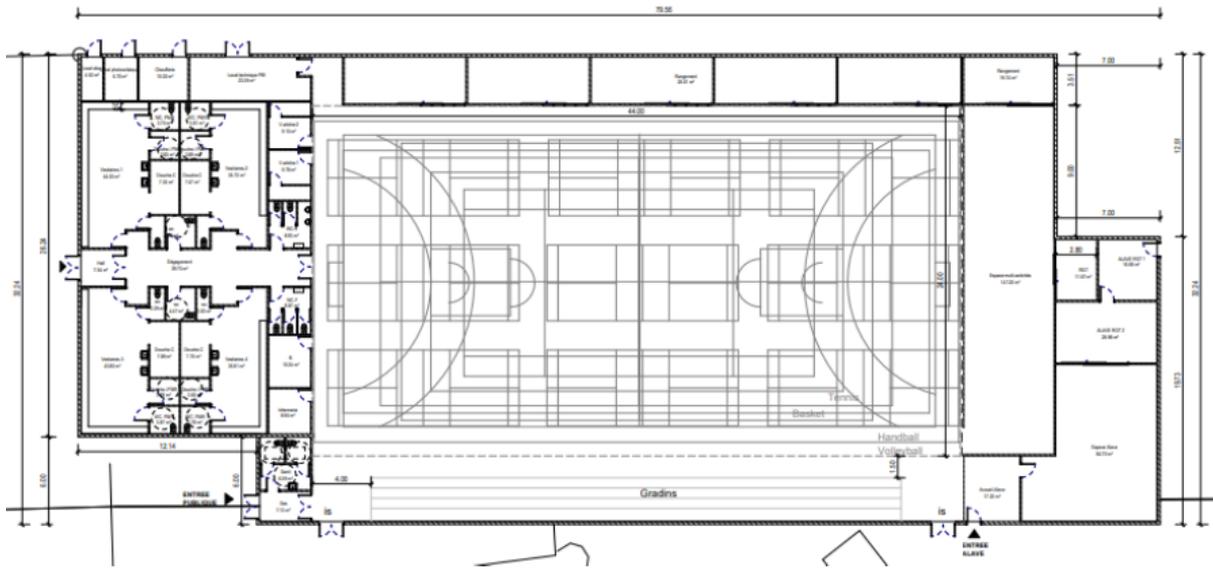
1. Une salle disposant d'un espace de pratique dimensionné à l'accueil de compétitions d'un niveau national
2. Une salle multi-activités en rez-de-chaussée accessible à tous (contrairement à l'espace mezzanine actuel)
3. Un gradin permettant l'accueil des clubs et des accompagnateurs et du public dans de bonnes conditions
4. 4 vestiaires au lieu de deux actuellement
5. 2 vestiaires arbitres
6. Une infirmerie
7. Des espaces de rangement suffisants pour l'ensemble des associations actuelles et à venir
8. Un espace spécifique pour l'association ALAVE (en lieu et place de l'équipement existant)

Par ailleurs, la déconstruction - reconstruction du gymnase construit en 1977 permettra d'accélérer la transition énergétique, écologique et climatique du territoire. Le bilan de l'audit énergétique réalisé concomitamment à l'étude de faisabilité met en exergue des gains de l'ordre de 52% en consommation d'énergie primaire, 57% de gains des émissions de gaz à effet de serre (cf. audit pièce jointe).

Le projet s'inscrira au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui d'Aunay-sur-Odon d'une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est donc envisagé.

Par ailleurs, cette déconstruction - reconstruction sera l'opportunité pour la collectivité d'entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture, comme la collectivité a pu le faire récemment sur sa pépinière d'entreprises, et ses Pôles de Santé.

Les élus sont donc partis sur une déconstruction, puis une reconstruction de l'équipement sur le site actuel.



MATRISE D'OEUVRE NUI INGÉNIERIE CONSTRUCTION 1 Impasse du Vieux HANNOU-COUMBELES Tél. : 02 31 72 51 51 nui@nui-construction.fr		MATRISE D'OUVRAGE Gymnase Intercommunal d'Aunay sur Odon Tél. : 06 22 70 15 62	Gymnase intercommunal d'Aunay sur Odon Lieu dit Closierie, 14260 Les Monts d'Aunay	ESQUISSE ECHELLE	FAISA END 09/05/2023
---	---	---	---	--------------------------------	-----------------------------------



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet a pour objectif de :

- Maintenir et de développer un équipement structurant d'envergure intercommunale.
- Doter le territoire d'un équipement sportif moderne adapté aux pratiques actuelles et potentielles pour les trente prochaines années
- Favoriser le développement des pratiques sur le territoire et en particulier pour les jeunes
- Valoriser l'excellence sportive
- Renforcer et d'accompagner le développement du pôle de centralité des Monts d'Aunay par le développement de nouvelles offres sportives de proximité
- Renforcer l'attractivité du territoire communautaire au travers de l'amélioration du cadre de vie vecteur d'équilibre du territoire et d'égalité pour les habitants
- Accompagner les transitions écologique, énergétique, climatique du territoire en faisant du patrimoine public un exemple en matière de transition énergétique
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et diversifier le mix énergétique du territoire



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Conduite du projet :

1 - Création d'un Comité de Pilotage propre au projet de déconstruction - reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay :

Elus : Président de PBI,
Vice-président en charge du Service Technique,
Vice-présidente en charge du cadre de vie,
Maire de la commune des Monts d'Aunay,
3 Elus membres de la commission Service Technique

Agents : DGS, Directrice du Pôle Ressources, Directeur du Pôle Administration Générale
Responsables du Service Technique, de l'Urbanisme, du Cadre de Vie
Technicien « Bâtiments »
DGS et DGA des Monts d'Aunay

2 - Concertation en janvier 2023 avec les structures utilisatrices de l'équipement (cf. Fiche n°5) et réunions de concertation sur le projet avant la phase opérationnelle

3 – Concertation avec les élus de la Mairie des Monts d'Aunay (à chaque grande étape du projet)

4 – Lancement en janvier 2023 de deux études de faisabilité ; Lancement en janvier 2023 d'un audit énergétique, Lancement fin avril 2023 d'une étude structure charpente

5 -Recrutement d'une MO pour la conduite du projet fin du premier semestre 2023

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ **Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :**

Début 1^{er} semestre 2023 : Etudes de Faisabilité / Audit Energétique

Fin du 1^{er} semestre 2023 : Publication du Marché de Maîtrise d'Œuvre

2^{ème} semestre 2023 : Etude de Maîtrise d'Œuvre

✓ **Phase travaux (phase consultation, Travaux) :**

1^{er} trimestre 2024 : Publication des Marchés de Travaux

2^{ème} trimestre 2024 : Début des travaux

Fin du 3^{ème} trimestre 2025 : Fin des travaux



Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	300 000 €	HT			Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	245 170 €	HT			Etat (DETR ou DSIL)	850 000 €	24%
Travaux	2 250 000 €	HT			Région FRADT (préciser le dispositif ou FRADT)	660 000 €	32%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	660 000 €	18%
Equipements sportifs	160 000 €	HT			Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses 5% d'aléas de travaux	137 350 €	HT			Autres financeurs (préciser)	0 €	0%
Démolition / Désamiantage	150 000 €	HT				0 €	0%
Centrale photovoltaïque	187 000 €	HT				0 €	0%
Assurance, Taxe PC	150 000 €	HT			Autofinancement	1 409 520 €	39%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	3 579 520 €				TOTAL :	3 579 520 €	

 **Commentaires de la Région**

Fiche d'informations complémentaires

INTITULE PROJET : DECONSTRUCTION - RECONSTRUCTION DU GYMNASE
INTERCOMMUNAL DE LES MONTS D'AUNAY

MAITRE OUVRAGE : PRE-BOCAGE INTERCOM

Merci de répondre aux questions selon la nature de votre projet

Pour un projet d'équipement sportif

- **Utilisation de l'équipement (actuelle ou prévisionnelle dans le cadre d'une construction) :**
 - **Quels sont les usagers de l'équipement ? :**
 - Ecole élémentaire Pierre Lefèvre d'Aunay-sur-Odon
 - Ecole primaire Maurice Crème du Plessis-Grimoult
 - Collège Charles Lemaître et UNSS
 - Service Départemental d'Incendie et de secours du Calvados – Centre de secours des Monts d'Aunay
 - Escadron de gendarmerie mobile 24/3 des Monts d'Aunay
 - L'association Familles Rurales agissant au nom des centres de loisirs et des accueils jeunes de Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay
 - L'association ALAVE (Athlétisme)
 - L'association Sports et loisirs en Pré-Bocage (Badminton, Football de table)
 - L'association AFAL (Gymnastique)
 - L'association Le Noble Art d'Aunay (Boxe anglaise)
 - L'association Tennis Club de Villers-Bocage
 - L'association USAO (Football et Futsal)
 - **Nombre de lycées utilisateurs :** pas de lycée sur le territoire. En revanche de nombreux lycéens utilisent l'équipements via les associations sportives (ALAVE 35, Sports et loisirs en Pré-Bocage environ 30, Le Noble Art d'Aunay 10, Tennis Club de Villers-Bocage 10, USAO 30)
 - **Nom des lycées utilisateurs de l'équipement :** pas de lycée sur le territoire
 - **Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les lycées :**
 - **Nombre d'associations sportives utilisatrices de l'équipement :** 6 actuellement mais le projet de déconstruction - reconstruction du gymnase de Les Monts d'Aunay vise à doter le territoire d'un équipement susceptible d'accueillir de nouvelles pratiques (hand-ball, volley-ball, basket-ball, boxe) et des compétitions sportives grâce à la création de gradins. D'autres associations du territoire pourront ainsi utiliser le gymnase pour accueillir des compétitions sportives (Pré-Bocage Basket notamment) et de nouvelles associations pourront être créées pour accompagner ce nouvel équipement (volley-ball, handball).
 - **Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les associations sportives :** 57h30 pour les deux espaces : gymnase et mezzanine

- **Nom des associations sportives et disciplines concernées :**

- L'association ALAVE (Athlétisme)
- L'association Sports et loisirs en Pré-Bocage (Badminton, Football de table)
- L'association AFAL (Gymnastique)
- L'association Le Noble Art d'Aunay (Boxe anglaise)
- L'association Tennis Club de Villers-Bocage
- L'association USAO (Football et Futsal)

Planning d'utilisation des deux espaces (gymnase et mezzanine) joint.

➤ **Mise en œuvre du projet :**

- **Quels sont les acteurs du territoire et du mouvement sportif associés aux études-réflexions sur les fonctionnalités de l'équipement (établissements scolaires, collectivités territoriales, clubs, comités départementaux, ligues, fédérations...)?**

Les élus ont souhaité une concertation au plus près des utilisateurs. L'ensemble des utilisateurs actuels ont été questionné (voir réponse première question sur les usagers du gymnase) sur leurs pratiques actuelles, leurs satisfactions de l'équipement et sur leurs besoins à venir. Pour cela, deux questionnaires ont été créés et envoyés à ces acteurs du territoire en janvier 2023 (voir pièces jointes les questionnaires vierges). Les comités départementaux, ligues et fédérations n'ont pas été contactés en amont du projet mais Pré-Bocage Intercom s'est appuyé sur l'expertise avérée du cabinet NIU Concept, auteur de l'étude de faisabilité, pour concevoir un projet de déconstruction - reconstruction qui permet l'accueil de compétitions sportives officielles.

➤ **Impact du projet :**

- **Comment le projet va-t-il permettre de développer ou davantage structurer la pratique sportive sur le territoire ?**

Le projet de déconstruction - reconstruction s'inscrit dans une démarche prospective et ambitieuse. En effet, les élus ne souhaitent pas s'arrêter à une reconstruction pure et simple mais s'inscrivent dans une démarche pour les trente ans à venir à minima.

Le projet intègre les activités actuelles mais doit impérativement être adapté aux pratiques à venir. Ainsi, le dimensionnement du gymnase permettra d'accueillir de nouvelles pratiques sportives comme développées précédemment, l'ensemble des espaces sera accessible à tous les publics (ce qui n'est pas le cas actuellement, existence d'un espace d'activités en mezzanine sans ascenseur), des compétitions sportives pourront être organisées avec l'ensemble des équipements (terrains aux dimensions fédérales, vestiaires arbitres, gradins, ...).

Contrats de territoire 2023-2027 Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	Déconstruction - Reconstruction du Gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay
Maître d'ouvrage	Pré-Bocage Intercom

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	<p>Le sport et la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser le développement des pratiques sur le territoire et en particulier pour les jeunes▪ Valoriser l'excellence sportive En 2022, 25 athlètes utilisateurs de cet équipement ont participé à des compétitions d'envergure nationale) <p>Le FRADT</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Projets structurants : équipements sportifs

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	<p>Le projet de déconstruction - reconstruction du Gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay s'inscrit dans une démarche supra-communale et intercommunale.</p> <p>En effet, les utilisateurs du gymnase actuels et de demain habitent le territoire communautaire voire au-delà pour certains. Ce gymnase répond quotidiennement aux besoins des écoles, du collège, des structures centres de loisirs et des associations dont certaines bénéficie d'un rayonnement supra-communautaire.</p> <p>Par ailleurs, le SDIS et la gendarmerie mobile (établissement significatif du territoire) sont des utilisateurs réguliers de l'équipement.</p>
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	<p>Ce projet s'inscrit pleinement au sein des orientations régionales :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire

Le projet de déconstruction - reconstruction du Gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay s'inscrit comme un outil d'attractivité majeur pour le territoire permettant de renforcer l'offre de services et ainsi d'accompagner le développement territorial et l'amélioration du cadre de vie des résidents et nouveaux résidents.

La déconstruction - reconstruction du gymnase construit en 1977 permettra d'accélérer la transition énergétique, écologique et climatique du territoire. Le bilan de l'audit énergétique réalisé concomitamment à l'étude de faisabilité met en exergue des gains de l'ordre de 52% en consommation d'énergie primaire, 57% de gains des émissions de gaz à effet de serre (cf. audit pièce jointe).

- **Conforter les centralités normandes** pour favoriser leur attractivité

Le développement d'un tel équipement renforcera indéniablement la fonction de centralité de la commune déléguée d'Aunay-sur-Odon – ville reconstruite ayant obtenu le label régional « Patrimoine de la reconstruction » et s'inscrit pleinement dans la démarche Petites Villes de Demain – dispositif de l'Etat que la commune conduit actuellement.

- **Poursuivre l'amélioration de l'offre de services** aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale

Le projet de déconstruction - reconstruction vise à intégrer les pratiques actuelles mais également doter le territoire d'un équipement susceptible d'accueillir de nouvelles pratiques (hand-ball, volley-ball, basket-ball, boxe, ...).

Ce projet permettra ainsi d'avoir la capacité d'accueillir des compétitions sportives (dimensionnement répondant aux exigences fédérales). L'accueil du public sera assuré avec la création de gradins.

Ce projet permettra un maillage équilibré du territoire en fléchant notamment des moyens financiers renforcés, en montant comme en intensité, au bénéfice des espaces les plus ruraux et les moins favorisés (PBI faisant partie des territoires ruraux les plus défavorisés avec un potentiel fiscal de 175,35€ par rapport à une moyenne

	régionale des 44 territoires les plus ruraux de Normandie de 202,45€).
--	--

<p>Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP</i> <i>Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)</i></p>	<p>Politique de soutien aux associations sportives accueillant des jeunes avec un dispositif spécifique Elite</p> <p>La communauté de communes développe depuis de nombreuses années une politique de soutien aux associations sportives affiliées à une fédération.</p> <p>L'intercommunalité accompagne / encourage des projets spécifiques : sport et santé ; sport et handicap ; sport intergénérationnel</p> <p>Chaque année, la communauté de communes accompagne 20 associations sportives pour un montant de plus de 130 000 €.</p> <p>Ce projet est inscrit au sein du projet de territoire intercommunal validé le 30 juin 2021.</p> <p>Les élus communautaires se sont dotés d'une stratégie reposant sur trois enjeux auxquels ce projet répond à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un territoire de projets que se développe en préservant ses équilibres▪ Un territoire accessible▪ Un territoire attractif et affirmé <p>Cette action est inscrite au sein de l'orientation Services à la Population, Chapitre 5 : Faciliter l'accès au sport.</p> <p>Ce projet est par ailleurs inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité présentée et débattue dans le cadre des débats d'orientations budgétaires 2022 et 2023.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, la stratégie définie du territoire est de « Prendre en compte les enjeux climatiques pour un développement durable, solidaire et harmonieux du territoire »</p> <p>Les axes stratégiques définis :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Accompagner la réhabilitation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,▪ Faire du patrimoine public un exemple en matière de transition énergétique,▪ Lutter contre l'isolement en renforçant les services de proximité et en proposant de nouvelles formes de mobilités durables,▪ Augmenter la production d'énergie renouvelable et diversifier le mix énergétique du territoire,▪ Gagner en autonomie en valorisant les ressources locales (énergie, eau, agriculture, déchets).
---	--

Le projet de déconstruction - reconstruction du gymnase est localisé sur le terrain sportif actuel (Parcelle AH0097 / Zone UE).

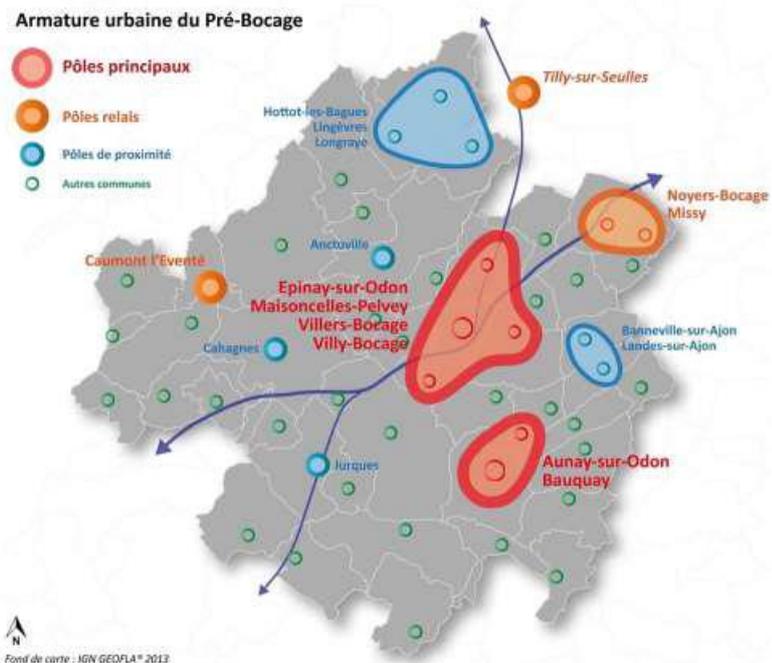


Le projet respecte les prérogatives techniques de ce zonage à savoir :

- L'autorisation de construire des infrastructures nécessaires aux services publics,
- Permettre l'accès aux véhicules de lutte contre l'incendie
- Un espace de stationnement de vélo sécurisé et éclairé.

Dans le cadre du SCoT du Pré-Bocage, la commune déléguée Aunay-sur-Odon est identifiée comme l'un des deux pôles principaux du territoire communautaire.

Carte de synthèse du SCoT de Pré-Bocage



L'ensemble du PADD du SCoT du Pré-Bocage se base sur cinq caractéristiques fondamentales du scénario choisi par les élus :

- **Une dynamique démographique qui réaffirme le positionnement du territoire du Pré-Bocage comme constituant de la dynamique du bassin caennais**
- Une économie multiple pourvoyeuse d'emplois diversifiés répondant aux besoins de la population
- Un capital Nature, qui légitime une grande partie de l'identité et de l'attractivité d'aujourd'hui du territoire
- Un potentiel de tourisme vert, de patrimoine, d'itinéraires et d'échanges
- **Une armature urbaine à taille humaine dont l'organisation et les fonctionnalités territoriales et urbaines répondent aux besoins des habitants**

Le projet de déconstruction - reconstruction du gymnase s'inscrit dans deux (en gras) des cinq caractéristiques fondamentales du scénario choisi par les élus.

Le projet est cohérent avec les objectifs du SDAASP du Calvados :

Axe 4 : Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité et plus particulièrement aux objectifs :

- **Maintenir l'offre de services** de proximité et l'adapter aux **évolutions des besoins et des modes de vie.**
- **Favoriser l'accès aux loisirs** pour l'ensemble de la population,
- Développer et **diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse.**

La polyvalence de l'équipement, le renforcement de l'offre de services entrevue, l'accessibilité de ce site de pratiques, ... sont autant d'éléments qui concourent à l'attractivité territoriale et au renforcement de l'offre de proximité à destination notamment des jeunes du territoire.

Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :

- **Objectif n°2** : Agir pour réduire les causes du changement climatique,
- **Objectif n°4** : Gestion du foncier et Conciliation des usages,
- **Objectif n°28** : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural / équilibrer l'offre de services
- **Objectif n°31** : Faire de l'offre de services un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants

	<ul style="list-style-type: none">- Objectif n°34 : Développer l'offre culturelle et sportive- Objectif n°44 : Favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses- Objectif n°51 : Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique- Objectif n°52 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie- Objectif n°69 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre- Objectif n°70 : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés
<p>Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne</p>	<p>Conception du projet : Les élus ont souhaité une concertation au plus près des utilisateurs. L'ensemble des utilisateurs ont été questionné (enquête individuelle conduite en janvier 2023) sur leurs pratiques actuelles, leurs satisfactions de l'équipement et sur leurs besoins à venir.</p> <p>Le projet : Le projet de déconstruction - reconstruction s'inscrit dans une démarche prospective et ambitieuse. En effet, les élus ne souhaitent pas s'arrêter à une reconstruction pure et simple mais s'inscrivent dans une démarche pour les trente ans à venir à minima.</p> <p>Le projet intègre les activités actuelles mais doit impérativement être adapté aux pratiques à venir. Ainsi, le dimensionnement du gymnase permettra d'accueillir de nouvelles pratiques sportives comme développées précédemment, l'ensemble des espaces sera accessible à tous les publics (ce qui n'est pas le cas actuellement, existence d'un espace d'activités en mezzanine sans ascenseur), des compétitions sportives pourront être organisées avec l'ensemble des équipements (terrains aux dimensions fédérales, vestiaires arbitres, gradins, ...).</p> <p>Au-delà des enjeux développés précédemment de transition énergétique, écologique et climatique du territoire, liés à la reconstruction, le projet s'inscrira au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui d'Aunay-sur-Odon d'une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est donc envisagé.</p> <p>Par ailleurs, cette déconstruction - reconstruction sera l'opportunité pour la collectivité d'entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture, comme la collectivité a pu le</p>

	faire récemment sur sa pépinière d'entreprises, et ses Pôles de Santé.
--	--

Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique	<i>A détailler</i>
Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i>	Le projet de déconstruction - reconstruction s'inscrit sur le site sportif actuel. Il sera par nature économe en espace : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réemploi des espaces de l'équipement actuel et ▪ Extension sur un site d'ores et déjà dédié à la pratique sportive.
Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i>	Le bilan de l'audit énergétique réalisé met en exergue des gains de l'ordre de 52% en consommation d'énergie primaire, 57% de gains des émissions de gaz à effet de serre. L'éclairage de l'équipement sera intégralement remplacé par des équipements LED. Le projet s'inscrira au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui d'Aunay-sur-Odon d'une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est envisagé. Cette déconstruction - reconstruction sera l'opportunité pour la collectivité d'entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture
Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i>	A ce stade du projet un récupérateur d'eau de pluie est envisagé. Ce dernier permettra d'alimenter l'ensemble des sanitaires de la structure. Pour éviter le gaspillage et préserver nos ressources en eau, le projet prévoit d'utiliser des équipements adaptés au niveau des vestiaires et sanitaires qui nous permettront non seulement de réduire notre consommation mais également de gérer durablement les coûts de fonctionnement de l'équipement. Au-delà des équipements techniques, une sensibilisation des utilisateurs aux écogestes (eau, énergie, déchets) sera développée au sein de l'enceinte sportive. Dans la mesure où le projet est économe en espace et réemploi des espaces d'ores et déjà construits, le projet préserve les ressources.
Projet qui adapte le territoire au changement climatique	Cf. Projet économe en espace Projet sobre en énergie Projet qui préserve les ressources naturelles

Document à joindre impérativement à chaque fiche action

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231213-20231213-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

<i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i>	
Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i>	Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la commune de Les Monts d'Aunay entrevoit la réhabilitation à court terme de la rue de Caen située à proximité immédiate de l'équipement et donc l'un des axes forts sera le développement des mobilités douces pour les habitants et collégiens (collège jouxtant le gymnase).
Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques	Le gymnase sera équipé d'un équipement numérique permettant aux utilisateurs, entraîneurs, arbitres, ... de disposer des facilités numériques d'aujourd'hui.

Fiche action n° 2

INTITULE PROJET : REHABILITATION DU GYMNASIUM INTERCOMMUNAL DE CAUMONT-SUR-AURE

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : PRE BOCAGE INTERCOM

Responsable légal : Gérard LEGUAY

Fonction : Président

✉ : Adresse : 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 Les Monts d'Aunay

✉ : Courriel : as.dgs@pbi14.fr

Contact - Maître ouvrage : Arnaud DUCHESNE - DGS

☎ : 02 31 97 74 74 / 06 15 36 59 10

✉ : dgs@pbi14.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : Eric BOQUELET

☎ : 02 35 52 41 54

✉ : eric.boquelet@laregionnormandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

REHABILITATION DU GYMNASÉ INTERCOMMUNAL DE CAUMONT-SUR-AURE

Route de Villers-Bocage, Caumont l'Eventé, 14240 CAUMONT-SUR-AURE

1 - Présentation du Gymnase

Le gymnase de Caumont-sur-Aure a été construit en 1977. Cet équipement a donc plus de 45 ans d'existence. Cet équipement a été restauré et mis aux normes en 2004 avec notamment le renforcement de la structure charpente, fragilisée après les tempêtes successives de fin 1999 et 2002.

Les élus communautaires ont inscrit ce projet de réhabilitation au sein du projet de territoire et dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité présentée et débattue dans le cadre des débats d'orientations budgétaires 2022 et 2023.

Le gymnase est composé d'une salle principale avec terrains tracés et d'une mezzanine située sur l'emprise des vestiaires et rangements qui est également utilisée pour les pratiques sportives. La mezzanine ne dispose pas d'accès PMR.

Le gymnase est utilisé de manière intensive par 6 structures sur 82h15 par semaine :

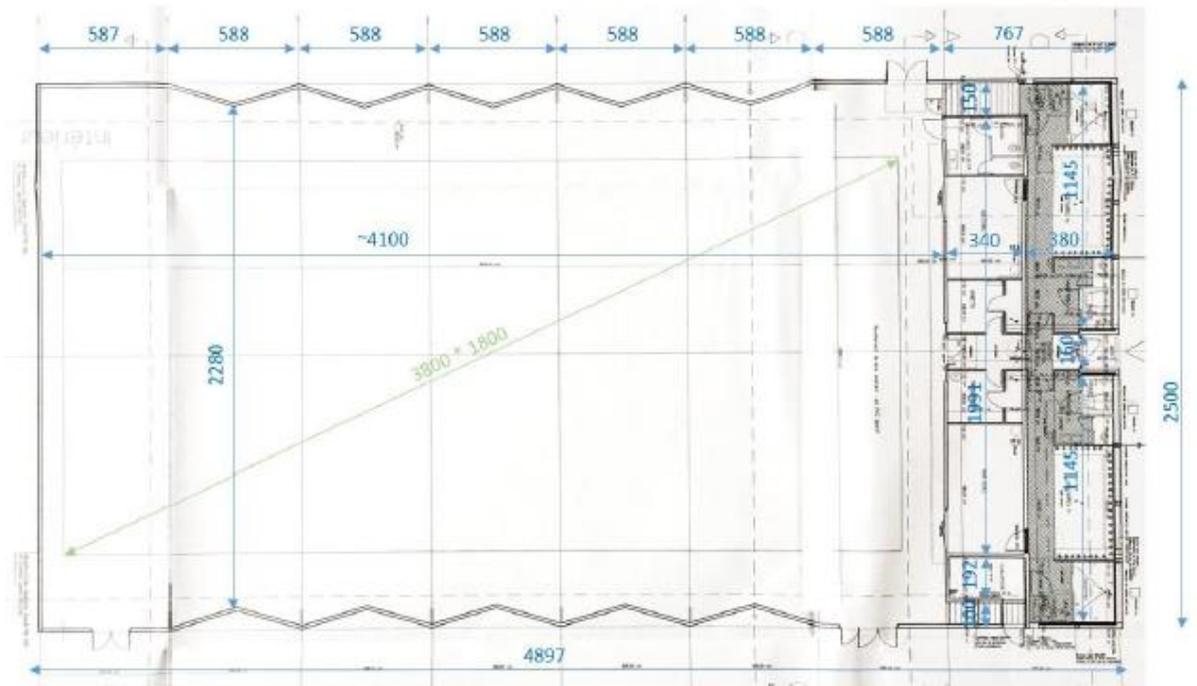
- 47h30 par semaine par le collège Les Sources d'Aure
- 6h00 par semaine par l'école élémentaire de Caumont-sur-Aure
- 28h45 par les associations sportives

En octobre 2019, une étude de faisabilité a été réalisée.

Il ressort de ce diagnostic d'un point de vue technique :

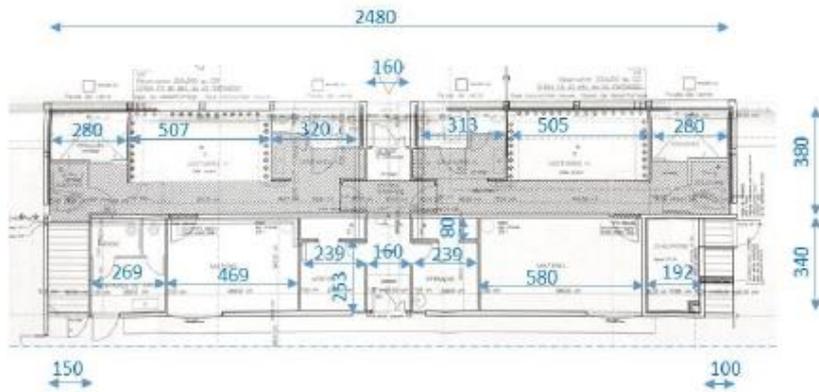
Le gymnase est arrivé à un niveau de vétusté important.

1. Les vestiaires/sanitaires sont à rénover.
2. Le gymnase est chauffé par une chaudière fioul d'une vingtaine d'années qu'il convient de remplacer au regard du projet partenarial potentiel de chaufferie bois avec le collège de Caumont-sur-Aure
3. La toiture doit être remplacée complètement (présence d'amiante)
4. Les bardages doivent également être remplacés pour des raisons de solidité
5. L'isolation du gymnase est à revoir totalement (couverture, façades, bardages, menuiseries extérieures...) pour résoudre les problèmes de température (très froid en hiver)
6. Le système électrique est à reprendre dans sa totalité



Plan rez-de-chaussée
 Surface Hors Œuvre rez-de-chaussée : ~ 1 225 m2 - Surfaces utiles ~950 m2

Plan détail zone
 vestiaires & locaux
 annexes
 Surface utile ~180 m2



Plan mezzanine
 Surface utile ~180 m2



Photo aérienne du site actuel



Identification de la parcelle

Parcelle AC0420 / Zone UE



Photos du site actuel



2 - Le projet :

Pour donner suite aux réflexions des élus communautaires et à la mobilisation des structures utilisatrices de l'équipement, il ressort le programme suivant :

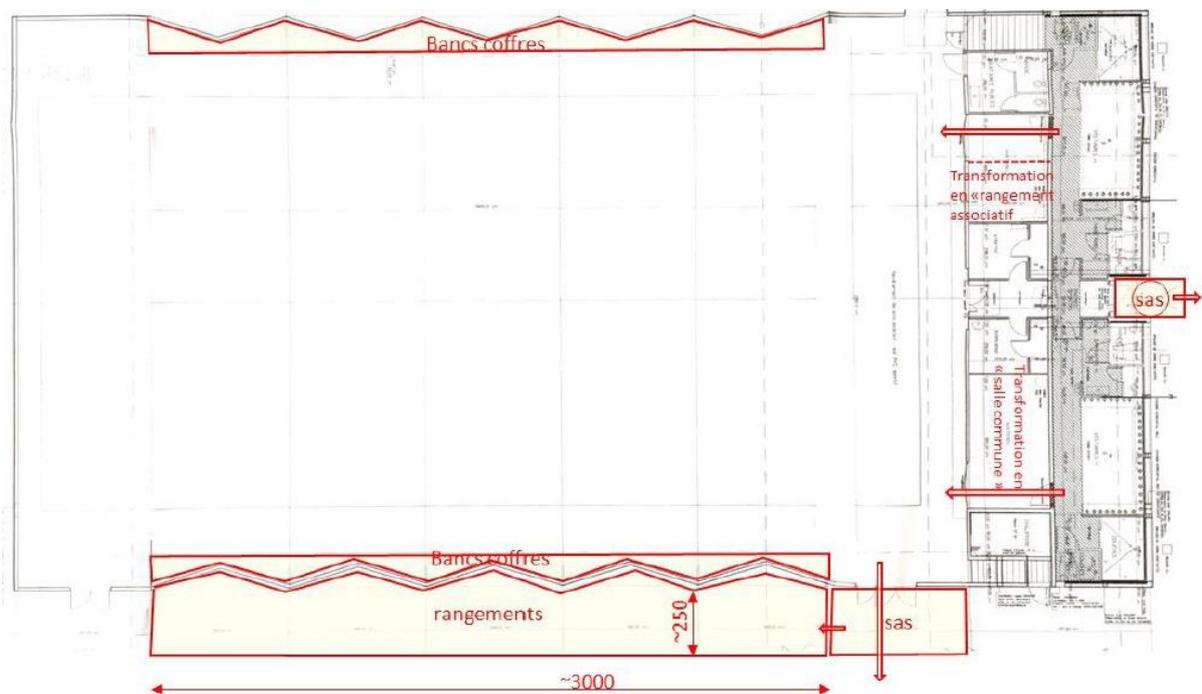
1. La création d'un sas d'entrée accessible PMR
2. La rénovation complète des vestiaires et sanitaires
3. Des espaces de rangement suffisants pour l'ensemble des associations actuelles et à venir
4. **Une salle multi-activités en rez-de-chaussée** accessible à tous (contrairement à l'espace mezzanine actuel)
5. **La réfection complète de l'enveloppe thermique** du bâtiment avec comme objectif de performance un niveau d'isolation type Bâtiment Basse Consommation (isolation de la couverture, remplacement complet de la toiture, dépose et remplacement des bardages, pose de translucides isolant latéraux sur toute la longueur et remplacement des menuiseries extérieures)
6. La reprise complète du système électrique du bâtiment
7. La réfection complète du système de chauffage-ventilation actuel

Par ailleurs, la réhabilitation du gymnase construit en 1977 permettra d’accélérer la transition énergétique, écologique et climatique du territoire. Un audit énergétique sera réalisé dès le démarrage du projet pour chiffrer les gains énergétiques attendus. A titre d’exemple, l’audit énergétique réalisé début 2023 au gymnase de Les Monts d’Aunay, gymnase construit également en 1977 et ressemblant en tout point à celui de Caumont-sur-Aure, a mis en exergue des gains de l’ordre de 52% en consommation d’énergie primaire et de 57% en émissions de gaz à effet de serre.

Le projet s’inscrit au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui de Caumont-sur-Aure d’une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est donc envisagé.

Par ailleurs, cette réhabilitation sera l’opportunité pour la collectivité d’entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture, comme la collectivité a pu le faire récemment sur sa pépinière d’entreprises, et ses Pôles de Santé.

Voici un schéma fonctionnel sommaire des modifications envisagées à ce stade, auquel il convient d’ajouter une salle d’activité d’une surface équivalente à la mezzanine actuelle (180 m²).





Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet a pour objectif de :

- Maintenir un équipement structurant d'envergure intercommunale.
- Doter le territoire d'un équipement sportif moderne adapté aux pratiques actuelles et potentielles pour les trente prochaines années
- Favoriser le développement des pratiques sur le territoire et en particulier pour les jeunes
- Valoriser l'excellence sportive
- Renforcer et accompagner le développement du pôle relais de Caumont-sur-Aure par le développement de nouvelles offres sportives de proximité
- Renforcer l'attractivité du territoire communautaire au travers de l'amélioration du cadre de vie vecteur d'équilibre du territoire et d'égalité pour les habitants
- Accompagner les transitions écologique, énergétique, climatique du territoire en faisant du patrimoine public un exemple en matière de transition énergétique
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et diversifier le mix énergétique du territoire



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Conduite du projet :

1 - Création d'un Comité de Pilotage propre au projet de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure :

Elus : Président de PBI,
Vice-président en charge du Service Technique,
Vice-présidente en charge du cadre de vie,
Maire de la commune de Caumont-sur-Aure,
3 Elus membres de la commission Service Technique.

Agents : DGS, Directrice du Pôle Ressources, Directeur du Pôle Administration Générale
Responsables du Service Technique, de l'Urbanisme, du Cadre de Vie
Technicien « Bâtiments »
DGS de la commune de Caumont-sur-Aure.

2 - Concertation au démarrage du projet avec les structures utilisatrices de l'équipement et avec l'intégralité des associations sportives du territoire afin de développer l'offre sportive sur la commune de Caumont-sur-Aure, et réunions de concertation sur le projet avant la phase opérationnelle

3 – Concertation avec les élus de la Mairie de Caumont-sur-Aure (à chaque grande étape du projet)

4 – Lancement de l'étude de faisabilité

5 -Recrutement d'une MO pour la conduite du projet

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ **Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :**

Janvier 2024 :	Concertation utilisateurs et associations sportives du territoire
1 ^{er} semestre 2024 :	Etude de Faisabilité / Audit Energétique
Fin du 1 ^{er} semestre 2024 :	Publication du Marché de Maîtrise d'Œuvre
2 ^{ème} semestre 2024 :	Etude de Maîtrise d'Œuvre

✓ **Phase travaux (phase consultation, Travaux) :**

1 ^{er} trimestre 2025 :	Publication des Marchés de Travaux
2 ^{ème} trimestre 2025 :	Début des travaux
Fin du 3 ^{ème} trimestre 2026 :	Fin des travaux



Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	197 000 €	HT			Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	163 000 €	HT			Etat (préciser les fonds alloués)	500 000 €	20%
Travaux	1 900 000 €	HT			Région FRADT (préciser le dispositif ou FRADT)	625 000 €	32%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	500 000 €	20%
Equipements sportifs	140 000 €	HT			Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses	100 000 €	HT			Autres financeurs (préciser)	0 €	0%
Assurance, Taxe PC						0 €	0%
						0 €	0%
					Autofinancement	875 000 €	35%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	2 500 000 €				TOTAL :	2 500 000 €	



Commentaires de la Région

Contrats de territoire 2023-2027

Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	Réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure
Maître d'ouvrage	Pré-Bocage Intercom

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	Le sport et la jeunesse <ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser le développement des pratiques sur le territoire et en particulier pour les jeunes Le FRADT <ul style="list-style-type: none">▪ Projets structurants : équipements sportifs

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	<p>Le projet de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure s'inscrit dans une démarche supra-communale et intercommunale.</p> <p>En effet, les utilisateurs du gymnase actuels et de demain habitent le territoire communautaire voire au-delà pour certains. Ce gymnase répond quotidiennement aux besoins des écoles, du collège et des associations sportives communautaires.</p>
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	<p>Ce projet s'inscrit pleinement au sein des orientations régionales :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire <p>Le projet de réhabilitation du gymnase intercommunal de Caumont-sur-Aure s'inscrit comme un outil d'attractivité majeur pour le territoire permettant de renforcer l'offre de services et ainsi d'accompagner le développement territorial et l'amélioration du cadre de vie des résidents et nouveaux résidents.</p> <p>La réhabilitation du gymnase construit en 1977 permettra d'accélérer la transition énergétique, écologique et climatique du territoire. L'audit</p>

	<p>énergétique qui sera réalisé concomitamment à l'étude de faisabilité mettra en exergue des gains en consommation d'énergie primaire et en émissions de gaz à effet de serre très conséquents au vu de la faible isolation actuelle du bâtiment.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité <p>Le développement d'un tel équipement renforcera indéniablement la fonction de pôle relai de la commune déléguée de Caumont L'Eventé et s'inscrit pleinement dans la démarche Petites Villes de Demain – dispositif de l'Etat que la commune conduit actuellement.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale <p>Le projet de réhabilitation vise à intégrer les pratiques actuelles mais également à doter le territoire d'un nouvel équipement sportif susceptible d'accueillir toutes les associations sportives d'intérêt communautaire. A titre d'exemple, le gymnase actuel n'est pas en mesure d'accueillir les sports suivants : basket, badminton, tennis...</p> <p>Ce projet permettra un maillage équilibré du territoire en fléchant notamment des moyens financiers renforcés, en montant comme en intensité, au bénéfice des espaces les plus ruraux et les moins favorisés (PBI faisant partie des territoires ruraux les plus défavorisés avec un potentiel fiscal de 175,35€ par rapport à une moyenne régionale des 44 territoires les plus ruraux de Normandie de 202,45€).</p>
--	--

<p>Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)</i></p>	<p>Politique de soutien aux associations sportives accueillant des jeunes avec un dispositif spécifique Elite</p> <p>La communauté de communes développe depuis de nombreuses années une politique de soutien aux associations sportives affiliées à une fédération.</p> <p>L'intercommunalité accompagne / encourage des projets spécifiques : sport et santé ; sport et handicap ; sport intergénérationnel</p> <p>Chaque année, la communauté de communes accompagne 20 associations sportives pour un montant de plus de 130 000 €.</p>
--	--

Ce projet est inscrit au sein du projet de territoire intercommunal validé le 30 juin 2021.

Les élus communautaires se sont dotés d'une stratégie reposant sur trois enjeux auxquels ce projet répond à savoir :

- Un territoire de projets que se développe en préservant ses équilibres
- Un territoire accessible
- Un territoire attractif et affirmé

Cette action est inscrite au sein de l'orientation Services à la Population, Chapitre 5 : Faciliter l'accès au sport.

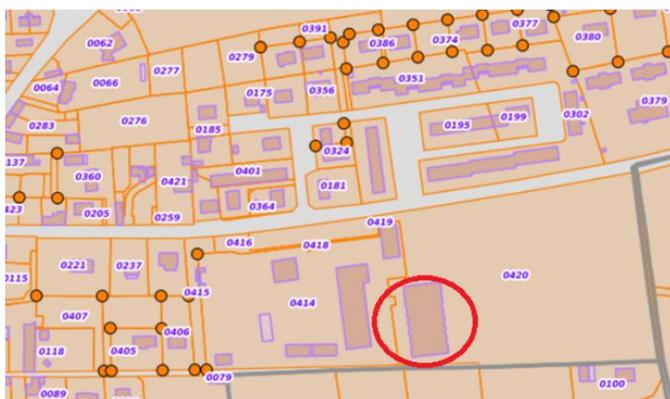
Ce projet est par ailleurs inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité présentée et débattue dans le cadre des débats d'orientations budgétaires 2022 et 2023.

Dans le cadre du PCAET, la stratégie définie du territoire est de « Prendre en compte les enjeux climatiques pour un développement durable, solidaire et harmonieux du territoire »

Les axes stratégiques définis :

- Accompagner la réhabilitation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- **Faire du patrimoine public un exemple en matière de transition énergétique,**
- **Lutter contre l'isolement en renforçant les services de proximité** et en proposant de nouvelles formes de mobilités durables,
- **Augmenter la production d'énergie renouvelable** et diversifier le mix énergétique du territoire,
- **Gagner en autonomie en valorisant les ressources locales** (énergie, eau, agriculture, déchets).

Le projet de réhabilitation du gymnase est localisé sur le terrain sportif actuel (Parcelle AC0420 / Zone UE).

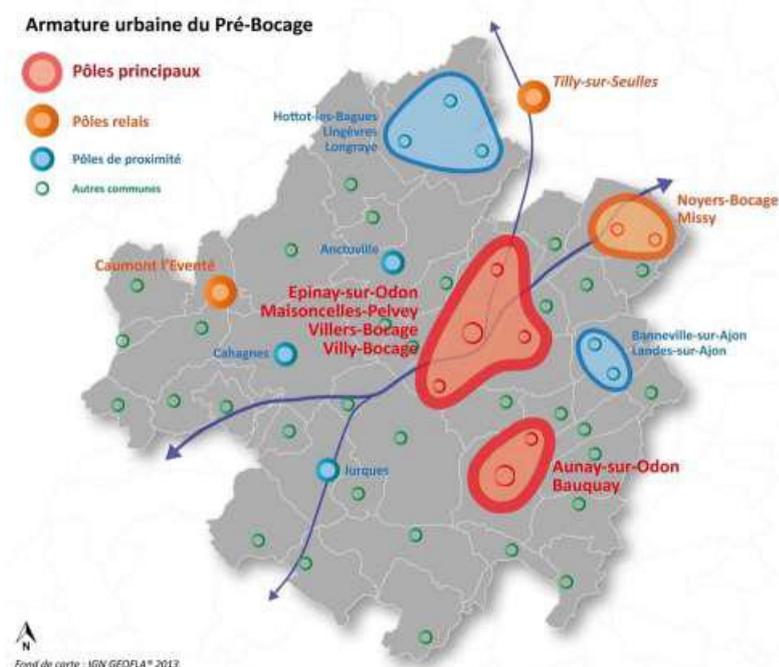


Le projet respecte les prérogatives techniques de ce zonage à savoir :

- L'autorisation de construire des infrastructures nécessaires aux services publics,
- Permettre l'accès aux véhicules de lutte contre l'incendie
- Un espace de stationnement de vélo sécurisé et éclairé.

Dans le cadre du SCoT du Pré-Bocage, la commune déléguée de Caumont l'Eventé est identifiée comme l'un des deux pôles relais du territoire communautaire.

Carte de synthèse du SCoT de Pré-Bocage



L'ensemble du PADD du SCoT du Pré-Bocage se base sur cinq caractéristiques fondamentales du scénario choisi par les élus :

- **Une dynamique démographique qui réaffirme le positionnement du territoire du Pré-Bocage comme constituant de la dynamique du bassin caennais**
- Une économie multiple pourvoyeuse d'emplois diversifiés répondant aux besoins de la population
- Un capital Nature, qui légitime une grande partie de l'identité et de l'attractivité d'aujourd'hui du territoire
- Un potentiel de tourisme vert, de patrimoine, d'itinéraires et d'échanges
- **Une armature urbaine à taille humaine dont l'organisation et les fonctionnalités territoriales et urbaines répondent aux besoins des habitants**

Le projet de réhabilitation du gymnase s'inscrit dans deux (en gras) des cinq caractéristiques fondamentales du scénario choisi par les élus.

Le projet est cohérent avec les objectifs du SDAASP du Calvados :

Axe 4 : Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité et plus particulièrement aux objectifs :

- **Maintenir l'offre de services** de proximité et l'adapter aux **évolutions des besoins et des modes de vie.**
- **Favoriser l'accès aux loisirs** pour l'ensemble de la population,
- Développer et **diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse.**

La polyvalence de l'équipement, le renforcement de l'offre de services entrevue, l'accessibilité de ce site de pratiques, ... sont autant d'éléments qui concourent à l'attractivité territoriale et au renforcement de l'offre de proximité à destination notamment des jeunes du territoire.

Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :

- **Objectif n°2** : Agir pour réduire les causes du changement climatique,
- **Objectif n°4** : Gestion du foncier et Conciliation des usages,
- **Objectif n°28** : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural / équilibrer l'offre de services
- **Objectif n°31** : Faire de l'offre de services un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants
- **Objectif n°34** : Développer l'offre culturelle et sportive
- **Objectif n°44** : Favoriser de nouvelles pratiques dans les zones peu denses
- **Objectif n°51** : Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
- **Objectif n°52** : Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie
- **Objectif n°69** : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- **Objectif n°70** : Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés

<p>Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne</p>	<p>Conception du projet : Les élus souhaite une concertation au plus près des utilisateurs. L'ensemble des utilisateurs actuels ainsi que l'ensemble des utilisateurs potentiels seront questionnés (enquête individuelle qui sera conduite concomitamment avec l'étude de faisabilité) sur leurs pratiques actuelles, leurs satisfactions de l'équipement et sur leurs besoins à venir.</p> <p>Le projet : Le projet de réhabilitation s'inscrit dans une démarche prospective et ambitieuse. En effet, les élus ne souhaitent pas s'arrêter à une reconstruction pure et simple mais s'inscrivent dans une démarche pour les trente ans à venir à minima.</p> <p>Le projet intègre les activités actuelles mais doit impérativement être adapté aux pratiques à venir. Ainsi, le dimensionnement du gymnase permettra d'accueillir de nouvelles pratiques sportives comme développées précédemment et l'ensemble des espaces sera accessible à tous les publics (ce qui n'est pas le cas actuellement, existence d'un espace d'activités en mezzanine sans ascenseur).</p> <p>Au-delà des enjeux développés précédemment de transition énergétique, écologique et climatique du territoire, liés à la reconstruction, le projet s'inscrira au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui de Caumont-sur-Aure d'une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est donc envisagé.</p> <p>Par ailleurs, cette réhabilitation sera l'opportunité pour la collectivité d'entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture, comme la collectivité a pu le faire récemment sur sa pépinière d'entreprises, et ses Pôles de Santé.</p>
--	--

<p>Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique</p>	<p><i>A détailler</i></p>
<p>Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i></p>	<p>Le projet de réhabilitation s'inscrit sur le site sportif actuel. Il sera par nature économe en espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réemploi des espaces de l'équipement actuel et, ▪ Extension sur un site d'ores et déjà dédié à la pratique sportive.

<p>Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i></p>	<p>L'audit énergétique qui sera réalisé concomitamment à l'étude de faisabilité mettra en exergue des gains en consommation d'énergie primaire et en émissions de gaz à effet de serre très conséquents au vu de la faible isolation actuelle du bâtiment.</p> <p>L'éclairage de l'équipement sera intégralement remplacé par des équipements LED.</p> <p>Le projet s'inscrit au sein du projet départemental visant à équiper certains collèges du Calvados dont celui de Caumont-sur-Aure d'une chaufferie bois. Un réseau de chaleur entre le collège et le gymnase est envisagé.</p> <p>Cette réhabilitation sera l'opportunité pour la collectivité d'entrevoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture.</p>
<p>Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i></p>	<p>A ce stade du projet un récupérateur d'eau de pluie est envisagé. Ce dernier permettra d'alimenter l'ensemble des sanitaires de la structure.</p> <p>Pour éviter le gaspillage et préserver nos ressources en eau, le projet prévoit d'utiliser des équipements adaptés au niveau des vestiaires et sanitaires qui nous permettront non seulement de réduire notre consommation mais également de gérer durablement les coûts de fonctionnement de l'équipement.</p> <p>Au-delà des équipements techniques, une sensibilisation des utilisateurs aux écogestes (eau, énergie, déchets) sera développée au sein de l'enceinte sportive.</p> <p>Dans la mesure où le projet est économe en espace et réemploi des espaces d'ores et déjà construits, le projet préserve les ressources.</p>
<p>Projet qui adapte le territoire au changement climatique <i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i></p>	<p>Cf. Projet économe en espace Projet sobre en énergie Projet qui préserve les ressources naturelles</p>
<p>Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i></p>	<p>Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la commune de Caumont-sur-Aure entrevoit de nombreux projets, dont l'aménagement de la place Saint-Clair et la réhabilitation de la route de Torigny, pour lesquels le développement des mobilités douces sur le territoire constitue un axe fort pour les habitants et collégiens (collège jouxtant le gymnase).</p>
<p>Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques</p>	<p>Le gymnase sera équipé d'un équipement numérique permettant aux utilisateurs, entraîneurs, arbitres, ... de disposer des facilités numériques d'aujourd'hui.</p>

Fiche action n° 3

INTITULE PROJET : RENOVATION ET EXTENSION DU CINEMA DE LES MONTS D'AUNAY

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Mme Christine SALMON
Fonction : MAIRE

✉ : Adresse : Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, 14 260 Les Monts d'Aunay
✉ : Courriel : mairie@lesmontsdaunay.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie Bianchi
☎ : 06.19.82.59.33
✉ : dgs@lesmontsdaunay.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : Mathilde Louis
☎ : 06.18.64.76.47
✉ : pvd@pbi14.fr
Région - Référent projet (si autre) : Sophie Bianchi
☎ : 06.19.82.53.33
✉ : dga@lesmontsdaunay.fr



Description détaillée du projet

Le cinéma Paradiso est le seul cinéma du territoire de Pré-Bocage Intercom, le qualifiant ainsi d'équipement culturel d'envergure intercommunale.

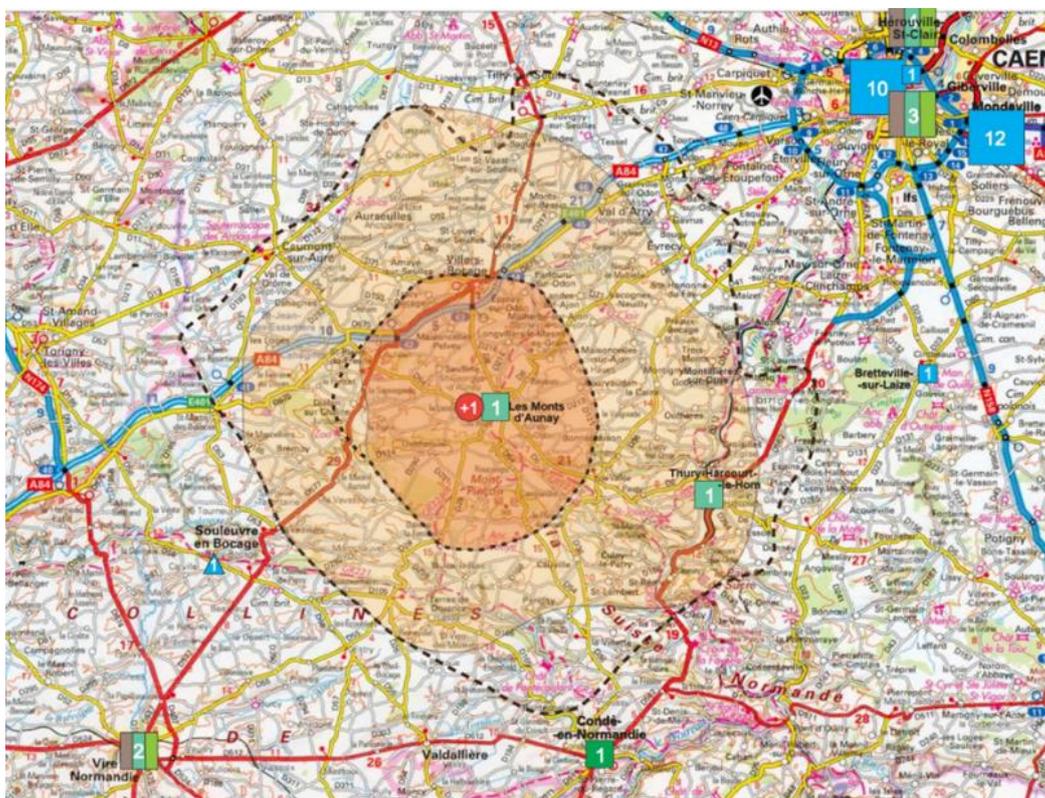
Les Monts d'Aunay, Normandie

Google Street View

mai 2013



D'après l'étude de marché commanditée par la commune de Les Monts d'Aunay, le cinéma a réalisé en 2022, 18 000 entrées sur une zone d'influence cinématographique de 42 communes (voir carte), sa fréquentation est donc supra communale.



Ce cinéma mono écran est classé Art et Essai avec le label jeune public de 199 fauteuils. Il est exploité par une association affiliée à la ligue de l'enseignement du Calvados. Sa programmation est élaborée par l'association avec l'appui du réseau GÉNÉRIQUE.

Toutefois, comme tous les cinéma mono écran, il est limité dans le nombre de films proposés et dans la durée d'exposition de ceux-ci, ce qui ne lui permet pas de proposer une diversité de films. D'après les élus et les membres de l'association gestionnaire, il y a un fort risque de perdre cet équipement s'il reste mono écran car le nombre d'entrée bien que satisfaisant en 2022 est en net recul depuis 2019 (-19%).

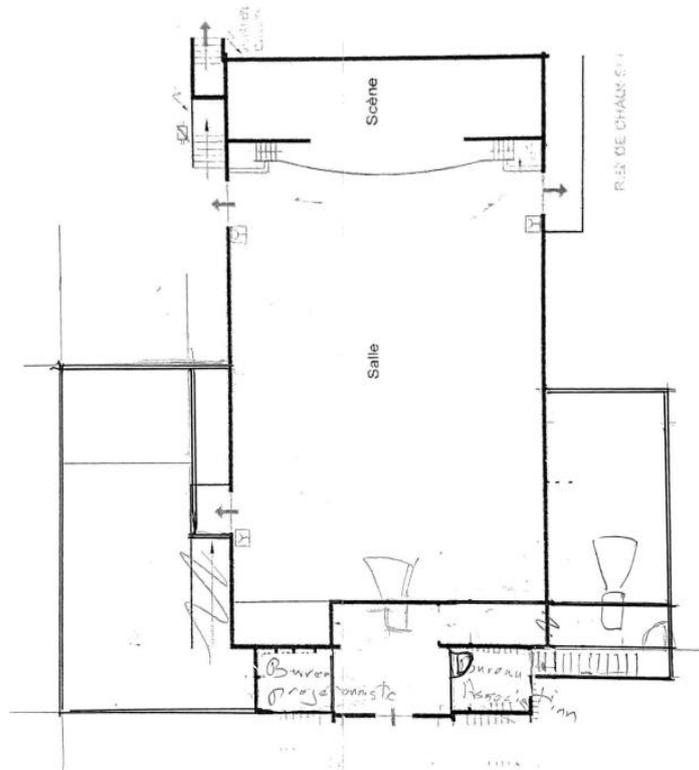
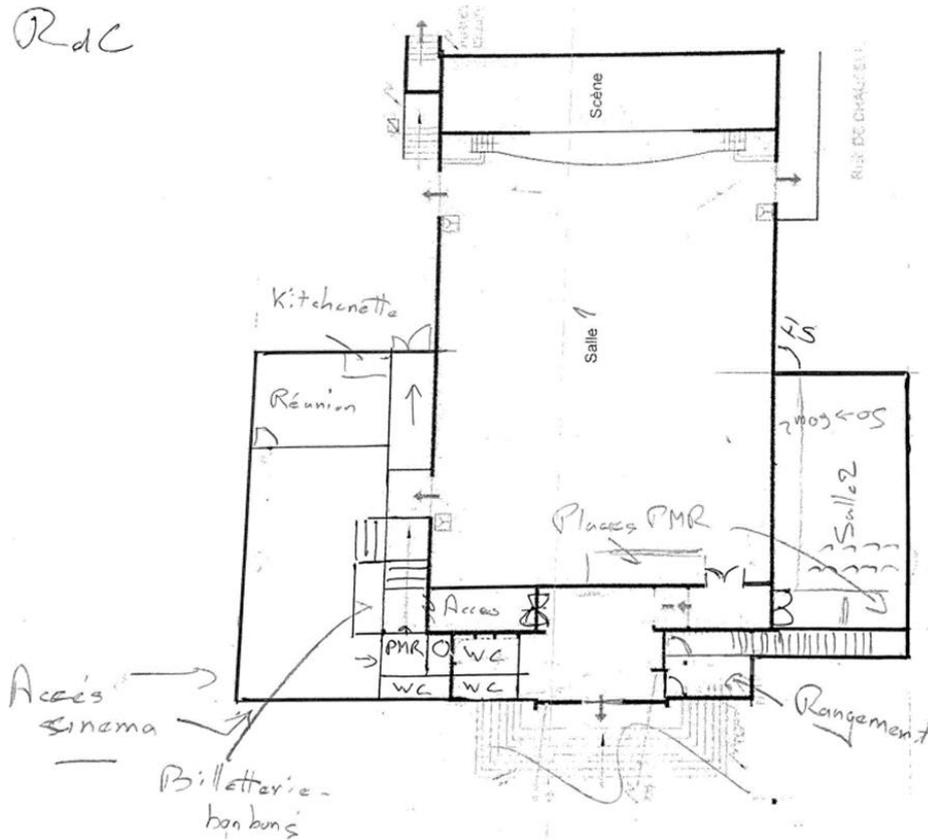
Ce sentiment a été confirmé par l'étude de marché qui préconise une modernisation en créant un agrandissement du hall pour renforcer la convivialité et l'animation et en réalisant une seconde salle pour diversifier l'offre. Ceci permettrait de projeter 200 films par an et augmenterait la fréquentation jusqu'à 38 000 entrées annuelles.

Toutefois, cette modernisation et l'impact bénéfique ne pourrait se faire sans une réhabilitation énergétique de ce bâtiment de la Reconstruction datant de 1953. Par conséquent, la commune a bénéficié de l'accompagnement de SDEC dans le cadre des Conseils en Energie Partagé pour la réalisation d'un audit énergétique et la définition d'un programme de travaux optimisé pour assurer la diminution des GES de 92% et un gain de performance énergétique de 48%.

Il est donc proposé dans la présente contractualisation, d'intervenir à deux niveaux :

- L'agrandissement du cinéma d'environ 300m² pour l'implantation d'une salle de projection entre 80 et 100 fauteuils et un espace de convivialité (extension côté droit). L'extension traitera également les problèmes d'accessibilité et de fonctionnalité (extension côté gauche).
- La rénovation thermique : Isolation des murs par l'extérieur en respectant l'architecture de la Reconstruction, isolation du plancher bas, remplacement des menuiseries, mise en place d'un éclairage LED, installation d'une pompe à chaleur air/air

Voici une esquisse du cinéma agrandi (en jaune) :





Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet répond aux besoins et enjeux suivants :

- Développement d'un équipement culturel fédérateur pour le territoire,
- Amélioration énergétique.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Comité technique :

- Elus de la commune
- Chargée de mission PVD et service culture de PBI
- Techniciens de la commune
- Association PARADISO
- DDTM
- Sous-Préfecture,
- Département,
- Région
- DRAC
- CNC
- ADRC (AMO agrandissement)

Le comité de pilotage :

Membre du conseil municipal,
Membre du comité technique PVD.



Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

Audit énergétique : mars 2023

Etude de marché : mars/avril/mai 2023

AMO pour l'agrandissement : mai 2023

Durée étude AMO : 6 mois

✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Consultation et recrutement des entreprises : octobre 2023.

Début des travaux : novembre 2023

Durée des travaux : 6 mois

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Honoraires maîtrise d'œuvre	157 000 €				Etat (Fonds vert et DETR)	462 822 €	32%
Travaux	1 299 430 €				Région (FRADT)	365 000 €	25%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	190 332 €	13%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses (préciser)					Autres financeurs (CNC, Fonds région modernisation des altes de cinéma)	150 000 €	10%
	0 €						0%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	288 276 €	20%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	1 456 430 €				TOTAL :	1 456 430 €	

 **Commentaires de la Région**

Fiche d'informations complémentaires

INTITULE PROJET : RENOVATION ET EXTENSION DU CINEMA DE LES MONTS D'AUNAY

MAITRE OUVRAGE : LES MONTS D'AUNAY

Merci de répondre aux questions selon la nature de votre projet

Pour un projet d'investissement culturel (évolution des dispositifs prévue en 2023)

- Les modalités de fonctionnement du lieu-projet répondent-elles aux critères d'un équipement professionnel ?
 - Quel est le budget de fonctionnement prévu (Programmation du lieu, achats de spectacles, résidences artistiques, médiations culturelles...) ?

Compte de résultat prévisionnel après rénovation

Fréquentation	38 000 entrées
Recette guichet moyenne / spectateur	4.40€
Principales recettes	
Recette guichet	140 560€
Recette vente confiseries/boissons	11675€
Subventions collectivité	13500€
Subvention CNC Art et Essai	13 195€
Principales charges	
Location de films	67 469€
Frais de fluides	17 550€
Frais de personnel	39 575€
RESULTAT BRUT (EBE)	19 133€
Droit acquis au fonds de soutien	14200€

- Quel type de programmation est envisagé ? (Amateur, professionnelle)

La programmation du CINÉMA PARADISO est réalisée en interne, et avec l'appui du réseau GÉNÉRIQUE.

- Un personnel qualifié est-il en charge du lieu (programmation, régies, médiation...) ?

Le cinéma est géré par l'association PARDISO composé de 50 à 60 bénévoles et d'un projectionniste qualifié.

- Le lieu est-il inscrit dans un réseau professionnel ? si oui : au niveau départemental ? régional ? national ? international ?

Le cinéma est classé Art et Essai avec le label Jeune public.

Il est adhérent du réseau GENERIQUE, un réseau fédérateur de diffusion du cinéma en milieu rural et suburbain qui fait partie de la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

- En quoi le lieu participe-t-il à la structuration de la culture sur le territoire ? (Pertinence de la programmation avec les besoins du territoire, rayonnement du lieu, rapport aux

habitants du territoire et prise en compte des droits culturels notamment par la mise en œuvre de projets inclusifs et participatifs ...)

Le cinéma est le seul cinéma du territoire, il réalise 12 séances hebdomadaires en moyenne, avec une ligne éditoriale mixte dont 44% de séances Art&Essai, classement Art et Essai avec le label Jeune Public (JP) et 56% de films dit tout public. Il s'adresse donc à l'ensemble des habitants du territoire. De plus, le prix moyen est de 4,14 €. Il correspond au niveau de vie plutôt faible de la population dont le niveau de vie médian est inférieur à la moyenne nationale pour les deux tiers de la population du territoire.

Sa zone d'influence cinématographie est de 42 communes (29 000 habitants), soit au-delà du territoire intercommunal.

- **La collectivité est-elle inscrite dans une stratégie de développement d'une politique culturelle et patrimoniale de son territoire (diagnostic en cours, participation à des appels à projets, contractualisation avec les partenaires DRAC, Région Département...)?**

Une politique culturelle dynamique et ambitieuse est un moyen de favoriser l'attractivité du territoire et de répondre aux attentes des habitants. C'est un facteur de développement territorial, ainsi qu'un enjeu fort en termes de lien social, de vitalité, de qualité de vie et d'image. Marqueur essentiel de la spécificité d'un territoire, la culture est aussi un facteur d'emploi, et de développement économique.

Pour cela, la communauté de communes a défini cinq enjeux concernant les politiques culturelles, qui doivent être au centre du projet de construction d'une identité culturelle :

- Contribuer au bien-être de la population
- Assurer une audience plus large des productions artistiques local
- Permettre par la culture, l'ouverture des jeunes (0-24 ans) au monde
- Affirmer l'image de l'intercom au regard de la population et des communes
- Donner une image dynamique du territoire

Afin d'y parvenir, les élus se sont fixés des objectifs qu'ils s'attachent à développer dans chacune des actions proposées et menées :

- **Renforcer l'offre culturelle**
- Construire une identité
- Créer un réseau
- **Favoriser l'accès à la culture**
- Créer du lien social
- Rendre le public acteur

Les élus se sont associés à la démarche du Conseil départemental du Calvados dans le cadre du contrat de développement culturel, signé pour une durée de trois ans, pour initier un certain nombre d'actions culturelles, dont l'objectif est de développer l'offre et les pratiques culturelles sur le territoire, tout en garantissant un équilibre de répartition sur celui-ci.

Pré-Bocage Intercom inscrit sa politique culturelle au travers de 6 actions :

- **Renforcer la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom et accroître sa visibilité :**
La saison culturelle de Pré-Bocage Intercom est menée dans une démarche d'accessibilité (de l'offre, des lieux, de la tarification) et de partenariat. Chaque année,

un fil rouge est choisi. Cela permet de mettre l'accent sur une thématique particulière, par exemple : la différence, le développement durable, l'égalité filles-garçons....

- **Développer et pérenniser un réseau artistique et culturel et une dynamique de territoire** : Le service culture travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire et les différents services de l'intercom (développement économique, tourisme, enfance-jeunesse ou service des ordures ménagères), pour mettre en œuvre des événements structurants et fédérateurs. Pré-Bocage Intercom veille également à s'inscrire dans les initiatives locales ou nationales, et à développer des actions de médiation, ainsi que des actions transversales.

Riche d'un tissu associatif varié, Pré-Bocage Intercom souhaite favoriser la diversité et la complémentarité de l'offre artistique et culturelle. A ce titre, en complément des actions menées directement, PBI aide financièrement les associations du territoire, soit reconnues d'intérêt communautaire, soit reconnues d'intérêt territorial : Ecole de musique du Pré-Bocage, AIPOS, le DOC, Cinéma Paradiso, Réalité Art.

Par ailleurs, afin d'affirmer l'engagement du territoire vers la création, la diffusion et les initiatives culturelles locales, la communauté de communes a mis en place des appels à projets annuels afin de soutenir les projets culturels et les associations artistiques et culturelles locales.

- **Participer à la dynamisation du réseau des bibliothèques/médiathèques en lien avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)** : Afin de favoriser et promouvoir la lecture publique, la communauté de communes, accompagne le dynamisme du réseau des bibliothèques et médiathèques communales, en lien avec la BDP et en relayant la communication adéquate qui contribue à renforcer la visibilité de ces dernières : événements *Regards Croisés* et *La Nuit de la lecture*.
- **Valoriser les arts plastiques et le patrimoine**

La communauté de communes porte une attention particulière à rendre accessible les arts plastiques et visuels et mettre en lumière ces artistes. L'évènement *Itinéraire en quête d'artistes* organisé lors des journées du patrimoine permet de faire connaître notre territoire et nos sites patrimoniaux, d'appréhender des œuvres artistiques d'art contemporain dans des lieux de vie, de provoquer de l'échange, du partage et un premier pas vers de l'éducation artistique.

- **Valoriser les artistes amateurs du territoire**

A travers la **Journée Européenne des Métiers d'Art** notamment, PBI rassemble des artistes amateurs du territoire afin de les mettre en lumière et de permettre la création d'un réseau d'artistes amateurs sur le territoire.

- **Mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur un lieu structurant et fédérateur**

Afin d'identifier et de densifier l'offre culturelle sur le territoire, PBI mène une réflexion sur la création d'un équipement singulier : lieu ressources, lieu d'éducation artistique et culturelle, lieu de rencontre, d'échange, de repère, de référence, qui sera le marqueur des actions menées sur le territoire. Ce point d'ancrage, de rassemblement et de mixité, constituera un formidable levier identitaire et un outil de différenciation.

Contrats de territoire 2023-2027 Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	RENOVATION ET EXTENSION DU CINEMA DE LES MONTS D'AUNAY
Maître d'ouvrage	Les Monts d'Aunay

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	Ce projet de réhabilitation et extension du seul cinéma du territoire intercommunal rentre dans les priorités régionales suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Equipement culturel.- Revitalisation des centres bourgs.

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	Le cinéma Paradiso est le seul cinéma du territoire de Pré-Bocage Intercom, le qualifiant ainsi d'équipement culturel d'envergure intercommunale. D'après l'étude de marché commanditée par la commune de Les Monts d'Aunay, le cinéma a réalisé en 2022, 18 000 entrées sur une zone d'influence cinématographie de 42 communes, sa fréquentation est donc supra communale.
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	Ce projet répond aux orientations régionales stratégiques prioritaires suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Renforcement de l'attractivité : La création d'une deuxième salle, permettra de doubler le nombre d'entrée et d'augmenter le temps de diffusion des films développant ainsi l'attractivité de cet équipement pouvant bénéficier à l'ensemble de la commune.- Adaptation du territoire au changement climatique : La réhabilitation thermique du cinéma permettra un gain énergétique de 48% et une diminution des GES de 92%.- Dynamisation de la centralité : Renforcement de l'axe culturel et du rôle de centralité de la commune déléguée d'Aunay-sur-Odon.
Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP</i>	Ce projet est intégré par avenant n°1 à l'ORT Petites Villes de Demain signé le 19 octobre 2022. Avec la création d'une seconde salle permettant le développement de l'offre de film et la réhabilitation thermique du cinéma, ce projet répond aux enjeux du projet de territoire 2020/2026 à savoir :

Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)

- **Développer la qualité, l'offre de services à la population.**
- **Favoriser le bien vivre ensemble et le lien social via une dynamique culturelle, sportive et associative.**
- **Développer l'attractivité (touristique) du territoire.**

Le projet est en zone UC1 du PLUI. Etant un patrimoine de la Reconstruction les modénatures seront reprises à l'identique lors de la réhabilitation thermique.

Le projet est cohérent avec la stratégie du PCAET qui est de « **Prendre en compte les enjeux climatiques pour le développement durable, solidaire et harmonieux du territoire** ». Le projet répond à la thématique des bâtiments publics qui est d'effectuer des travaux de rénovation et d'amélioration thermique

Dans le SCoT du Pré-Bocage, la commune déléguée d'Aunay-sur-Odon a été identifiée comme l'un des deux pôles principaux du territoire communautaire.

Le projet est en adéquation avec certains objectifs de ce document stratégique et plus particulièrement :

- L'objectif n°1 : **Renforcer les conditions d'attractivité positives du Pré-Bocage** via le développement d'une offre culturelle ;
- L'objectif n°10 : **Assurer une cohérence et le renforcement de l'armature urbaine de Pré-Bocage** en centralisant l'offre cinématographique sur un même lieu et au sein d'une commune considérée comme l'un des pôles principaux du territoire.

Le cinéma est classé Art et Essai avec le label jeune public. Il permet une diffusion de films diversifié. Toutefois, son agrandissement et son accessibilité PMR, permettra d'élargir les plages de diffusion, facilitant ainsi l'accès à tous les publics. Par conséquent, les travaux permettront de répondre à l'axe 4 du SDAASP : Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité et plus particulièrement l'objectif 3 : Favoriser l'accès aux loisirs pour l'ensemble de la population.

Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :

- **Objectif n°2 : Lutter contre le changement climatique** : La réhabilitation thermique du cinéma permettra un gain énergétique de 48% et une baisse des GES de 92%.

	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif n°25 : Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyenne et bourg structurants via la rénovation d'un lieu de vie, d'échanges confortant ainsi la commune dans positionnement de pôle d'attractivité. - Objectif n°26 : Valoriser la spécificité des villes reconstruites via la réhabilitation à l'identique d'un bâtiment représentant le courant Moderne de La Reconstruction. - Objectif n°31 : Faire de l'offre de services un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants. La conservation et le développement du cinéma maintiendra et étendra l'unique offre cinématographique du territoire communautaire. - Objectif n°32 : S'appuyer sur la mise en place des schémas départementaux. Comme indiqué ci-dessus, ce projet répond aux attentes de l'axe 4, objectif 3 du SDAASP. - Objectif n°34 : Développer l'offre culturelle et sportive via une amélioration de l'accessibilité de cet équipement et l'élargissement et la diversification de l'offre proposée. - Objectif n°59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique : Ce projet, inscrit dans Petites Villes de Demain, favorise une mise en relation entre les services de l'Etat, Le Département, La Région, le CNC, l'association gestionnaire et le bloc communal dans son pilotage.
<p>Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne</p>	<p>Ce projet peut être considéré comme ambitieux pour le territoire car il permettra de doubler le nombre d'entrée. Il bénéficiera à l'ensemble des habitants du territoire et même au-delà permettant de ce fait de valoriser et faire connaître Les Monts d'Aunay et Pré-Bocage Intercom.</p>

<p>Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique</p>	<p><i>A détailler</i></p>
<p>Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i></p>	<p>La réhabilitation de l'existant ainsi qu'une extension optimisée permettra non pas de lutter contre l'artificialisation des sols mais de limiter la consommation foncière par rapport à un projet de construction sur un autre site.</p>

<p>Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i></p>	<p>La réhabilitation thermique permettra un gain énergétique de 48% et une baisse des GES de 92%. A ce jour les matériaux ne sont pas connus mais il sera demandé aux entreprises de privilégier les éco-matériaux et d'avoir une démarche éco responsable dans la gestion du chantier.</p>
<p>Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i></p>	<p>Non concerné.</p>
<p>Projet qui adapte le territoire au changement climatique <i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i></p>	<p>La phase de réhabilitation thermique participera à l'adaptation au changement climatique.</p>
<p>Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i></p>	<p>Ce projet est en lien avec le projet d'aménagement de la rue de Caen favorisant la pratique des mobilités douces pour lier les commerces de proximité, les équipements sportifs, culturels et scolaires et les zones d'habitat.</p>
<p>Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques</p>	<p>Non concerné</p>

Fiche action n° 4

INTITULE PROJET : Aménagement du bas de la rue de Caen

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Mme Christine SALMON
Fonction : MAIRE

✉ : Adresse : Place de l'Hôtel de Ville, Aunay-sur-Odon, 14 260 Les Monts d'Aunay
✉ : Courriel : mairie@lesmontsdaunay.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie Bianchi
☎ : 06.19.82.59.33
✉ : dgs@lesmontsdaunay.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : Mathilde Louis
☎ : 06.18.64.76.47
✉ : pvd@pbi14.fr
Région - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

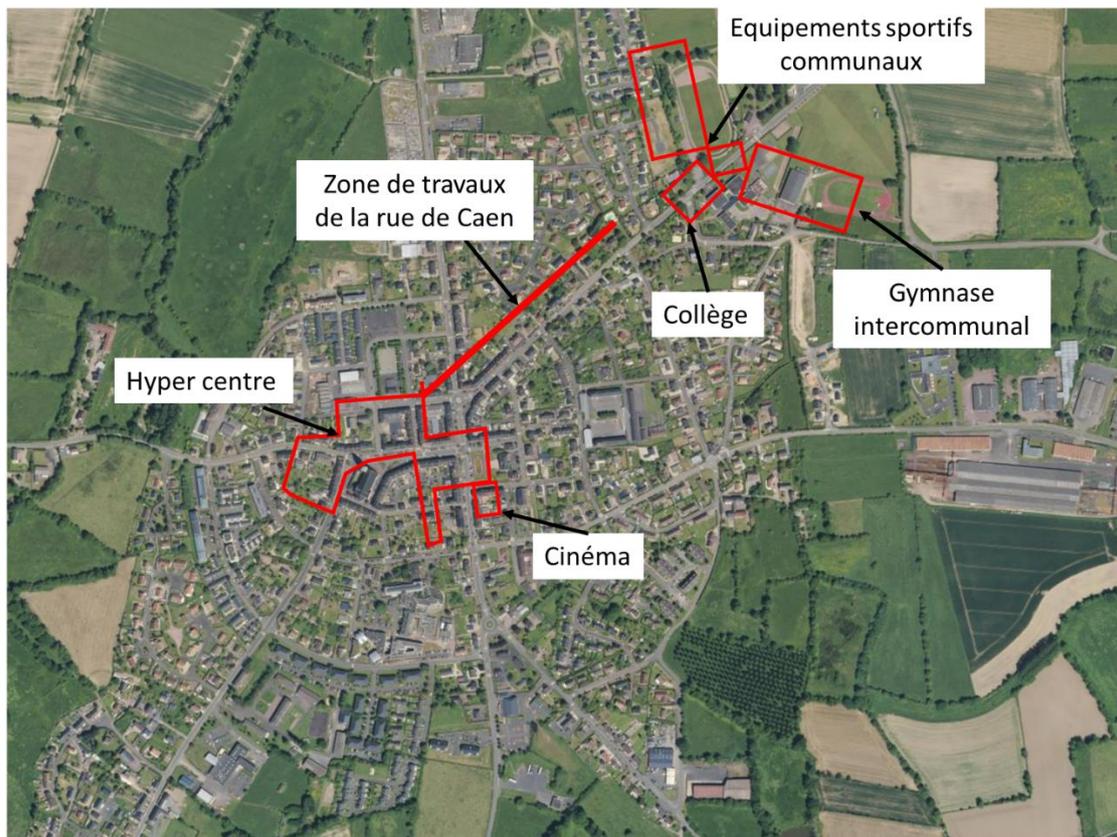
La rue de Caen est un axe stratégique de la commune de Les Monts d'Aunay. Elle assure le lien entre les commerces de proximité et les équipements culturels de l'hypercentre (cinéma, médiathèque) et les équipements sportifs et scolaires du haut de la rue de Caen (collège, stade de foot, City Stade, gymnase, stade d'athlétisme).

Il s'agit donc d'un axe d'interaction majeure qui connecte une zone d'habitat importante à la fois aux services de l'hypercentre et aux équipements sportifs et culturels.

Dans le cadre du plan guide réalisé en 2022, les élus ont souhaité agir en premier lieu sur ce secteur afin de garantir une attractivité économique, culturel, éducative et résidentielle pour le territoire.

Les travaux envisagés sur les 460ml, sont :

- La création d'une bande cyclable,
- La désimperméabilisation du sol,
- La végétalisation de la rue,
- La formalisation de stationnements végétalisés et des plantations basses,
- Le renouvellement du mobilier urbain,
- La sécurisation des piétons grâce à la réfection des trottoirs et la mise en place de plateaux et d'un matériau spécifique et qualitatif au sol au niveau des carrefours venant créer un événement sur la voie.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet répond aux besoins et enjeux suivants :

- Maintien et développement de l'attractivité économique du cœur de bourg,
- Amélioration des interactions entre les zones économiques, les zones d'habitat et les équipements sportifs et scolaires,
- Aménagement de mobilités douces facilitant les déplacements des usagers,
- Adaptation au changement climatique grâce à la désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur,
- Valorisation de l'entrée de ville,
- Valorisation des espaces verts grâce à la plantation d'essences locales facile d'entretien.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Le projet est sous maîtrise d'ouvrage communale avec le recrutement d'une maîtrise d'œuvre : ACEMO

Comité technique :

- Elus de la commune,
- Chargée de mission PVD,
- Techniciens de la commune,
- ACEMO,
- DDTM,
- Sous-Préfecture,
- Département,

- Région.

En tant que besoin :

Le SDEC pour l'éclairage public,

L'ARD pour la voirie départementale.

Le comité de pilotage :

Membre du conseil municipal,

Membre du comité technique PVD.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
2022 : réalisation du plan guide à l'échelle communale
Décembre 2022 : recrutement de la maîtrise d'œuvre
Avant-projet sommaire : 4 semaines
Avant-projet définitif : 4 semaines soit mai 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
Etablissement des DCE : juin 2023
Consultation et recrutement des entreprises : septembre/octobre 2023
Mission VISA (vérification et contrôle) : novembre 2023
Début des travaux : février 2024
Fin des travaux : juillet 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes, SPS, CT	3 500 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	32 160 €				Etat	49 121 €	5%
Travaux	955 080 €				Région (FRADT)	50 000 €	5%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	195 298 €	20%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (ARD)		0%
	0 €					0 €	0%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	696 321 €	70%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	990 740 €				TOTAL :	990 740 €	

 **Commentaires de la Région**

Contrats de territoire 2023-2027 Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	Aménagement du bas de la rue de Caen
Maître d'ouvrage	Les Monts d'Aunay

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	<p>Ce projet rentre dans les priorités régionales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'espace : Aménagement de l'un des axes stratégiques de la commune assurant le lien entre les commerces de proximité et les équipements culturels, scolaires et sportifs- Revitalisation des centres-bourgs et centres-villes : projet permettant de relier les espaces stratégiques de la commune- Mobilité active : intégration de cheminements doux.

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	<p>La rue de Caen est un axe stratégique de la commune de Les Monts d'Aunay. Elle assure le lien entre les commerces de proximité et les équipements culturels de l'hypercentre (cinéma, médiathèque) et les équipements sportifs et scolaires du haut de la rue de Caen (collège, stade de foot, City Stade, gymnase, stade d'athlétisme). Il s'agit donc d'un axe d'interaction majeure qui connecte une zone d'habitat importante à la fois aux services de l'hypercentre et aux équipements sportifs et culturels.</p>
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	<p>Ce projet répond aux orientations régionales stratégiques prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration du cadre de vie : Aménagement paysager de la rue- Renforcement de l'attractivité : Valorisation de l'accès au centre-ville et développement des mobilités douces. Augmentation du nombre de places de stationnement en bas de rue, proche des commerces de proximité.- Adaptation du territoire au changement climatique : Désimperméabilisation des sols pour une meilleure infiltration des eaux de pluie et plantations d'arbres pour la création d'îlots de fraîcheur.

<p>Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP</i> <i>Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)</i></p>	<p>Ce projet est intégré à l'ORT Petites Villes de Demain signé le 19 octobre 2022.</p> <p>Il répond aux enjeux du projet de territoire 2020/2026 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préserver l'environnement et un cadre de vie de qualité via ses aspects de développement durable.- Développer la qualité, l'offre de services à la population via les aménagements facilitant l'accès aux équipements sportifs et de loisirs de la commune et le centre-ville,- Promouvoir la mobilité et l'accessibilité avec la réfection des trottoirs pour faciliter les mobilités douces. <p>Le projet est en zone UA1 et UC1 du PLUI</p> <p>Le projet est cohérent avec la stratégie du PCAET qui est de « Prendre en compte les enjeux climatiques pour le développement durable, solidaire et harmonieux du territoire ». Il résonne avec la thématique mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaménager et restaurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulations douces.- Lutter contre l'isolement en renforçant les services de proximité et en proposant de nouvelles formes de mobilités durables. <p>Dans le SCoT du Pré-Bocage, la commune déléguée d'Aunay-Sur-Odon a été identifiée comme l'un des deux pôles principaux du territoire communautaire.</p> <p>Le projet est en adéquation avec certains objectifs de ce document stratégique et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'objectif n°1 : Renforcer les conditions d'attractivité positives du Pré-Bocage via la valorisation d'entrée de ville rurale et dynamique qui facilite également l'accès aux équipements et services.- L'objectif n°6 : Consolider les polarités commerciales pour une offre de proximité renforcée avec le développement de places de stationnements et l'accessibilité via des mobilités douces vers les commerces de proximité. <p>Grace aux aménagements de la rue de Caen, permettant une connexion plus facile et sécurisée entre des équipements sportifs et de loisirs mais également le centre-ville avec les commerces de proximité et les services de la commune et de l'intercommunalité, le projet est cohérent avec les objectifs de l'axe 4 du SDAASP du Calvados :</p>
---	---

	<p>Axe 4 : Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité et plus particulièrement aux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintenir l'offre de services de proximité et l'adapter aux évolutions des besoins et des modes de vie.- Favoriser l'accès aux loisirs pour l'ensemble de la population,- Développer et diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse. <p>Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Objectif n°2 : Lutter contre le changement climatique : les travaux d'aménagement permettront de réduction des surfaces noires, végétaliser la rue, encourager les mobilités douces et réduire les vitesses des véhicules et donc les GES produit par ces derniers.- Objectif n°5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire : les espaces verts seront conçus de manière à nécessiter peu d'entretien favorisant ainsi la préservation de la biodiversité- Objectif n°25 : Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourgs structurants : la réhabilitation de cet axe stratégique pour la commune permettra de mieux desservir la commune, ses équipements et donc de développer son attractivité économique.- Objectif 38 : Repenser la ville pour ses habitants : Ce projet facilitera l'accès du centre-ville pour les personnes excentrées tout en apportant un bien-être d'usage via la limitation des vitesses et la facilité d'accès piétonnier permettant une réduction du bruit et une sécurisation des usages ainsi que la réduction des îlots de chaleur avec l'utilisation de matériaux considérés comme plus frais (pavés, végétaux).- Objectif 59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique : Ce projet inscrit dans Petites Villes de Demain, favorise une mise en relation entre les services de l'Etat, Le Département, La Région et les collectivités locales dans son pilotage.
Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne	L'ambition environnementale du projet peut être considérée comme innovante d'autant que cette route

	<p>sera réhabilitée. Elle ne sera plus un simple axe de circulation mais un lieu de vie et de promenade urbaine. De plus, la conception de ce projet est également innovante car elle a été faite concertation avec les habitants volontaires lors de diagnostics en marchant et travaux sur plan. Il répond ainsi pleinement à leurs attentes.</p>
--	---

Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique	<i>A détailler</i>
<p>Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i></p>	<p>La réhabilitation de la rue est entièrement faite sur l'existant. Aussi ce projet ne nécessite aucune consommation foncière.</p>
<p>Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i></p>	<p>Il n'y a pas d'utilisation d'énergie dans ce projet. Toutefois, des éco-matériaux seront utilisés tels que des pavés et du béton désactivé.</p>
<p>Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i></p>	<p>Les espaces verts seront réalisés de façon à avoir peu d'entretien ce qui sera en faveur de la préservation de la biodiversité. De plus, il est prévu la plantation de 630m² de surfaces vertes dont 260m² en gazon et 370m² en création paysagère. Enfin, les variétés de végétaux plantées seront adaptées aux conditions difficiles (faible réserve d'eau, milieu très chaud l'été et faible volume de terre disponibles). La palette végétale n'est à ce jour pas encore déterminée mais les variétés seront d'origine horticoles et de type vivaces et arbustes.</p>
<p>Projet qui adapte le territoire au changement climatique <i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i></p>	<p>Il est prévu dans le projet de créer 18 places de parking perméables. Une réduction de 3256m² de surfaces imperméables au profit de surface perméable garantira une meilleure infiltration des eaux de pluie.</p>

Document à joindre impérativement à chaque fiche action

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231213-20231213-2_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

<p>Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i></p>	<p>La réfection des trottoirs en matériaux drainants favorisera l'usage piétonnier tout en assurant un aspect écologique.</p>
<p>Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques</p>	<p>Non concerné</p>

Fiche action n° 5

INTITULE PROJET : Aménagement de la place de Gaulle

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Mme LEBERRURIER
Fonction : Maire

✉ : Adresse : Hôtel de Ville, place du Maréchal Leclerc 14 310 Villers-Bocage
✉ : Courriel : leberrurier.maire@villersbocage14.fr

Contact - Maître ouvrage : Mme Patry
☎ : 06.33.22.29.91

✉ : odile.patry@villersbocage14.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : M MARIE

☎ :

✉ : stephane.marie@villersbocage14.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Villers-Bocage est le pôle économique majeur du territoire de Pré-Bocage Intercom. Elle est même la seule commune du territoire labellisée Village Etape.

La place De Gaulle, entourée de nombreux commerces de proximité, est un point stratégique pour le développement économique de la commune grâce à sa situation géographique privilégiée. Son positionnement au cœur de l'axe économique principal de la commune, constitué des rues Pasteur et Clémenceau, fait de la Place De Gaulle un espace au potentiel économique, touristique et culturel exceptionnel mais malheureusement pas entièrement exploité à ce jour.



En effet, des dysfonctionnements économiques, paysagers, urbains, fonctionnels et touristiques ont été constatés lors de la réalisation du plan guide en 2022. Malgré une situation stratégique en plein cœur de ville :

- Les places de stationnements ne sont pas optimisées,
- L'Office de Tourisme intercommunal, seul point d'accueil touristique physique du territoire, est installé, dans des locaux exigus, vétustes et peu identifiables,
- Le local associatif est fortement dégradé, ne permettant pas un accueil convenable des associations,
- La médiathèque, seul bâtiment réhabilité de la place, n'est pas facilement accessible à cause de sa situation géographique en fond de place.

Face à ce constat, les élus ont fait de l'aménagement de cette place stratégique de cœur de ville, leur projet de mandature.

Pour ce faire il est prévu de :

- Démolir l'actuel local associatif pour construire à la place une halle multifonctionnelle permettant la délocalisation du marché hebdomadaire et l'amélioration de l'expérience des usagers. Cette halle servira également à la dynamisation du secteur car elle sera adaptée à la réalisation d'animations diverses.
- Réhabiliter la maison dite « Reconstruction », tout en conservant son architecture typique conformément à la demande de labellisation « Patrimoine de la Reconstruction » de la commune. Récemment achetée par la commune, ce bâtiment, une fois réhabilité, sera utilisé pour accueillir l'Office du Tourisme, les associations et un centre d'interprétation,
- Requalifier la place pour mettre en valeur les bâtiments principaux actuels et futurs (médiathèque, halle multifonctionnelle et maison dite « Reconstruction »),
- Optimiser les stationnements et faciliter les déplacements piétons,
- Adapter la place au changement climatique grâce à sa végétalisation et la désimperméabilisation de son sol (ilots de fraîcheur, sentes piétonnes, parkings enherbés)



Ce projet comporte donc plusieurs aspects :

- Aménagement urbain et écologique avec les travaux d'aménagement de la place (végétalisation, désimperméabilisation, stationnement, voirie),
- Economique avec la création d'une halle pour le marché hebdomadaire et la mise en valeur des commerces de proximité situés autour de la place,
- Touristique avec la réhabilitation de la maison dite « Reconstruction » pour accueillir et développer l'Office du Tourisme et l'implantation d'un centre d'interprétation autour de la Reconstruction.

Compte-tenu de l'importance des travaux et de l'investissement financier nécessaire à la réalisation de ce projet d'envergure, il sera demandé à la maîtrise d'œuvre de réaliser un programme de travaux en deux phases et sur plusieurs années. Le coût de la 1^{ère} phase devra se situer autour de 1,5 M€ sur un coût global de l'opération estimée à 2,65 M€.

Au titre du contrat de territoire 2023-2027, la commune de Villers-Bocage, sollicite l'aide de la Région Normandie pour la réalisation de la première phase.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Les objectifs de ce projet sont :

- Développer l'attractivité touristique du territoire,
- Rééquilibrer l'attractivité économique du centre-ville,
- Requalifier les espaces publics,
- Adapter le territoire au changement climatique.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Comité technique :

- Elus de la commune,
- Chargée de mission PVD,
- DDTM, CAUE,
- Sous-Préfecture,
- Département,
- Région.

En tant que besoin :

Les architectes paysagistes conseils de la DDTM.

Le comité de pilotage :

Membre du conseil municipal,

Membre du comité technique PVD.



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Recrutement MOE : Janvier 2024
Etude préalable : six mois.
Délibération de validation du projet : juillet 2024
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
Consultation des entreprises : septembre/octobre 2024
Communication : novembre 2024
Début de réalisation des travaux : décembre 2024
Réception des travaux : Par phase

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, Contrôle technique, CSPS	80 000 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	120 000 €				Etat (DETR)	265 000 €	18%
Travaux	1 300 000 €				Région (FRADT)	350 000 €	23%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	318 625 €	21%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs		0%
	0 €					0 €	0%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	566 375 €	38%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	1 500 000 €				TOTAL :	1 500 000 €	

 **Commentaires de la Région**

Contrats de territoire 2023-2027 Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	Aménagement de la place De Gaulle
Maître d'ouvrage	Mairie de Villers-Bocage

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	Ce projet rentre dans les priorités régionales suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'espace : Aménagement d'une place stratégique pour le développement économique de la commune et du territoire de Pré-Bocage Intercom.- Revitalisation des centres-bourgs et centres-villes : projet permettant de dynamiser l'activité commerciale, développer le tourisme, faciliter l'accès aux services publics.- Mobilité active : facilitation de cheminements doux.

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	Ce projet d'aménagement de la place De Gaulle est un projet supra-communal car il favorisera le développement touristique et économique du territoire, tout en prenant en considération les enjeux climatiques impactant l'ensemble du territoire.
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	Ce projet répond aux orientations régionales stratégiques prioritaires suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Amélioration du cadre de vie : Aménagement de la place pour mieux organiser le stationnement, et la mise en valeur du patrimoine bâti de la Reconstruction,- Renforcement de l'attractivité : Dynamisation et harmonisation de l'activité économique du centre-ville, développement de l'attractivité touristique,- Dynamisation de la centralité : Diversifier les usages de la place et faciliter l'accès aux services publics,- Adaptation du territoire au changement climatique : Création d'îlots de fraîcheur et végétalisation des espaces, gestion des eaux de pluie vertueuses via la désimperméabilisation

	des sols, éclairage public vertueux permettant de préserver la biodiversité.
<p>Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP</i> <i>Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)</i></p>	<p>Ce projet est intégré à l'ORT Petites Villes de Demain signé le 19 octobre 2022. Il répond aux enjeux du projet de territoire 2020/2026 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préserver l'environnement et un cadre de vie de qualité via ses aspects de développement durable.- Développer la qualité, l'offre de services à la population via les aménagements facilitant l'accès à la médiathèque et à l'Office du Tourisme,- Promouvoir la mobilité et l'accessibilité via la création d'un plateau pour faciliter les déplacements piétons,- Favoriser le bien vivre ensemble et le lien social via la délocalisation du marché hebdomadaire et l'implantation d'un centre d'interprétation. <p>Le projet est en zone UA du PLUI, la construction d'une halle pour le marché et la rénovation de la maison dite « Reconstruction » respecteront les prérogatives techniques de ce zonage.</p> <p>Le projet est cohérent avec la stratégie du PCAET qui est de « Prendre en compte les enjeux climatiques pour le développement durable, solidaire et harmonieux du territoire ». Il résonne avec les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Bâtiment public : Elaborer une stratégie patrimoniale ambitieuse incluant un programme de rénovation pour les bâtiments les plus énergivores et augmenter la part de consommation en énergie renouvelables des bâtiments publics en mettant en place des installations solaires. <p>En effet, la maison dite « Reconstruction » pour l'implantation potentielle de l'Office du Tourisme et le centre d'interprétation fera l'objet d'une réhabilitation importante.</p> <p>De plus, le potentiel solaire de la halle multifonctionnelle sera étudié par la maîtrise d'œuvre pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobilité : Réaménager et restaurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulations douces.- Agriculture et environnement : Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées, <p>En effet, la mise en plateau de la place et l'installation pour les vélos favoriseront la pratique des mobilités</p>

douces. La désimperméabilisation des sols, conjuguée à la création d'îlots de fraîcheur et à la végétalisation via des essences adaptées au changement climatique permettront de préserver la biodiversité.

Dans le SCoT du Pré-Bocage, la commune est identifiée comme l'un des deux pôles principaux du territoire communautaire. Le projet est en adéquation avec certains objectifs du SCoT et plus particulièrement les objectifs :

- **N° 6 : Consolider les polarités commerciales pour une offre de proximité renforcée :** L'aménagement de cette place permettra de renforcer l'activité économique de la partie basse de la commune via la délocalisation du marché hebdomadaire et la structuration du stationnement. Ces principes d'aménagement permettront de consolider l'attractivité de l'hypercentre.
- **N°7 : Réconcilier Patrimoine et développement par un projet touristique local d'échange :** La commune qui candidate au label régional « Patrimoine de la Reconstruction » a souhaité se saisir d'une opportunité immobilière en faisant l'acquisition d'une maison de la Reconstruction afin d'y implanter l'Office du Tourisme et un centre d'interprétation sur le thème de la Reconstruction.
- **N°11 : Renforcer les qualités de fonctionnement du territoire par un projet de mobilité adapté.** Afin de limiter le « tout voiture » au sein du centre-ville la commune souhaite à travers ce projet promouvoir les mobilités douces intra communale. Pour cela, il est prévu dans le projet l'installation d'équipements pour les vélos et la mise en plateau de la place pour faciliter les déplacements des piétons.

Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :

- **Objectif n°5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire :** Il s'agira de mettre en place un système d'éclairage favorisant la biodiversité et quelques espaces verts en gestion différenciée.
- **Objectif n°25 : Renforcer les fonctions de centralité dans les villes moyennes et bourg structurant :** Il s'agira de valoriser les

	<p>commerces de proximité et l'Office du Tourisme comme seul point d'accueil physique du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif n°28 : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural : Il s'agira de consolider l'armature urbaine de la commune afin d'homogénéiser la pratique commerciale au sein de la commune pour équilibrer l'offre de proximité. - Objectif n°31 : Faire de l'offre de service un vecteur d'équilibre des territoires et d'égalité pour les habitants : Il s'agira de mettre en valeur et faciliter l'accès des services présents sur cette place stratégique (médiathèque, Office du Tourisme, centre d'interprétation). - Objectif n°38 : Repenser la ville pour ses habitants et préserver la nature en ville : Il s'agira d'apporter de la nature en ville via une végétalisation adaptée au changement climatique. - Objectif n°48 : Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique : Il s'agira de réduire les surfaces noires en désimperméabilisant les sols. - Objectif n°59 : Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique : Ce projet, inscrit dans Petites Villes de Demain, favorise une mise en relation entre les services de l'Etat, Le Département, La Région et le bloc communal. De plus, il mettra en interconnexion l'Office du Tourisme, la commune et l'intercommunalité dans son pilotage.
<p>Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne</p>	<p>Ce projet peut être considéré comme innovant mais surtout ambitieux dans sa dimension environnementale, sa gouvernance et son impact supra-communal</p>

<p>Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique</p>	<p><i>A détailler</i></p>
<p>Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i></p>	<p>Le projet d'aménagement et de végétalisation ne consommara pas plus d'espace car il s'agit d'un projet d'amélioration de l'existant dans un espace déjà urbanisé.</p>

Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i>	La possibilité d'implanter des panneaux solaires lors de la construction de la halle sera étudiée.
Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i>	Il est attendu de ce projet, de développer la nature en ville avec des espaces végétalisés ainsi que des espèces adaptées au territoire et favorisant la biodiversité.
Projet qui adapte le territoire au changement climatique <i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i>	Conscient que le "tout tuyau" pour les eaux de pluie n'est pas positif, il est envisagé de désimperméabiliser les sols pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer dans le sol afin de regagner la nappe phréatique. La revalorisation paysagère du site permettra de sélectionner une palette végétale adaptée au changement climatique et à la préservation de la biodiversité (plantes résistantes à la sécheresse, plantes mellifères ...). La conception du projet se veut économe en temps d'intervention ce qui permettra de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i>	Il est prévu dans ce projet de créer les meilleures conditions pour les circulations des piétons et l'installation d'équipements favorisant la pratique du vélo.
Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques	

Fiche action n° 6

INTITULE PROJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT CLAIR

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Le Boulanger
Fonction : Maire

✉ : Adresse : Rue de la Mairie, 14240 Caumont-sur-Aure

📧 : Courriel : christophe.leboulanger@hotmail.com

Contact - Maître ouvrage : MAIRIE

☎ : 02.31.77.50.29

📧 :



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Région – Référent contrat : Mathilde Louis

☎ : 06.18.64.76.47

📧 : pvd@pbi14.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

La place Saint Clair est une place stratégique en cœur de bourg. Elle fait le lien entre :

- La Maison Citoyenne regroupant de nombreux services publics intercommunaux (EPN, RPE, Crèche, Point info 14/Maison France Services, local ados) et communaux (Médiathèque, Micro-Folie),
- Les commerces de proximité,
- L'école maternelle et,
- Le pôle de santé intercommunal.

Cette place est donc une place structurante supra communale qui ne dispose malheureusement pas de fonctionnalité précise faute d'aménagement.

Son aménagement est donc indispensable au développement de la commune engagé depuis quelques années via la labellisation « Petites Villes de Demain », la réalisation d'un plan guide et la réhabilitation de bâtiments tels que de la maison citoyenne et la mairie.

L'aménagement de la place améliorera fortement l'attractivité de la commune. Ce constat a été confirmé lors de l'élaboration du plan-guide réalisé en 2022.

Les élus ont donc affirmé leur volonté de réaliser les travaux d'aménagement pour faire de cette place un espace de convivialité intergénérationnelle qui :

- Facilitera l'accès aux services publics et,
- Développera l'attractivité économique du territoire grâce à la mise en valeur des commerces locaux et à l'implantation du marché hebdomadaire.

Les orientations d'aménagements ont été réalisées en concertation avec les habitants lors de l'élaboration du plan-guide. L'avant-projet a été validé le 24 juin 2022 puis l'avant-projet définitif le 16/02/2023 en conseil municipal.

Les grandes orientations d'aménagement de cette place sont :

- L'aménagement des abords de la Maison Citoyenne,
- La création d'une place pour accueillir le marché,
- L'aménagement de la rue Saint Martin avec une mise en plateau de la voirie et des stationnements minutes devant les commerces,
- La création d'un parking végétalisé,
- L'aménagement de sentes piétonnes facilitant l'accès aux services de proximité de la place,
- La création d'espaces de convivialité et de jeux intergénérationnels.

Les aménagements ont été pensés de manière à adapter le territoire au changement climatique. Pour ce faire le programme de travaux prévoit :

- La désimperméabilisation des sols ;
- La végétalisation de la place et la création d'îlot de fraîcheur via la plantation d'une quarantaine d'arbres à minima ;
- Une gestion des eaux pluviales vertueuse via des noues et un jardin de pluie,
- Une gestion des espaces verts garantissant la préservation de la biodiversité.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet a comme objectifs :

- D'aménager la place comme espace central structurant pour la commune,
- De faciliter l'accès aux services publics, commerces et équipements de santé,
- De relier les différents secteurs économiques de la commune,
- De développer économiquement le centre bourg,
- De développer le lien social et l'animation culturelle,
- De diversifier les usages de cette place pour in fine réduire la consommation foncière,
- De préserver et développer la biodiversité grâce aux aménagements urbains choisis,

- De s'adapter au changement climatique via une gestion vertueuse des eaux pluviales.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Le projet est sous maîtrise d'ouvrage communale avec le recrutement d'un mandataire, La Shéma.

Comité technique :

- Shéma + maîtrise d'œuvre (Strate en Strate)
- Chargée de mission PVD,
- Elus de la commune,
- DDTM,
- Sous-Préfecture,
- Département,
- Région.

En tant que besoin :

Le SDEC pour l'éclairage public,
L'ARD pour la voirie départementale.

Le comité de pilotage :

Membre du conseil municipal,
Membre du comité technique PVD.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Recrutement mandataire :
Recrutement maîtrise d'œuvre : 21 octobre 2021
Réunion de lancement : 9 décembre 2021*
Validation du diagnostic : 24 juin 2022
Validation de l'avant-projet : 16 février 2023 ;
Validation de la phase projet : avril 2023
Etude topologique : mars 2023

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Consultation recrutement des entreprises : mai/juin 2023

Début de travaux : septembre/octobre 2023

Fin des travaux : mars/avril 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	49 673 €	HT			Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0%
Honoraires maîtrise d'œuvre	67 576 €	HT			Etat DETR/Fond Vert	551 068 €	39%
Travaux	1 255 063 €	HT			Région FRADT	300 000 €	21%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	264 157 €	19%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Autres dépenses (préciser)	28 614 €				Autres financeurs		0%
	0 €					0 €	0%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	285 701 €	20%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	1 400 926 €				TOTAL :	1 400 926 €	

 **Commentaires de la Région**

Contrats de territoire 2023-2027 Grille d'examen du projet

Intitulé du projet	Aménagement de la place Saint-Clair
Maître d'ouvrage	Mairie de Caumont-sur-Aure

Eligibilité du projet	<i>A détailler</i>
Compétence régionale/priorité régionale	<p>Ce projet rentre dans les priorités régionales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement de l'espace : Aménagement de la place centrale de la commune.- Revitalisation des centres-bourgs et centres-villes : projet permettant de dynamiser l'activité commerciale, les animations et les liens intergénérationnels, développement et facilité d'accès aux services publics.- Mobilité active : intégration de cheminements doux.

Caractère structurant du projet	<i>A détailler</i>
Rayonnement supra-communal	<p>L'aménagement de la place Saint-Clair, place centrale de la commune, est un projet supra communal car cette place stratégique de cœur de bourg fait le lien entre la maison citoyenne (services publics), les commerces de proximité, l'école maternelle et le pôle de santé intercommunal. De plus, le développement attendu du marché hebdomadaire bénéficiera aux habitants des communes alentours.</p> <p>Enfin son aspect développement durable répondant aux objectifs des documents de planification stratégique intercommunaux, départementaux et régionaux aura un impact bénéfique pour l'ensemble du territoire.</p>
Et répondant aux orientations régionales prioritaires <i>Attractivité, amélioration du cadre de vie, développement économique, dynamisation de la centralité, etc...</i>	<p>Ce projet répond aux orientations régionales stratégiques prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration du cadre de vie : Aménagement de la place avec implantation d'espace de loisirs, culture, économique, valorisation patrimoniale avec aménagement du parvis de la maison citoyenne en rappelant le passé minier de la commune.

	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de l'attractivité : Développement du marché hebdomadaire, des espaces de loisirs et de l'attractivité des commerces de proximité.- Dynamisation de la centralité : Future place centrale de la commune avec de multi usage et une facilité d'accès aux services publics.- Adaptation du territoire au changement climatique : Création d'îlot de fraîcheur via la plantation d'un minimum de 40 arbres, gestion des eaux de pluie vertueuses via des noues naturelles et un jardin de pluie, gestion différenciée de certains espaces verts et éclairage public vertueux permettant de préserver voire de développer la biodiversité.
<p>Et s'inscrivant dans une stratégie globale <i>Stratégie globale de revitalisation, projet de territoire, schéma sectoriel a minima intercommunal, cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région, cohérence avec les SDAASP</i> <i>Cohérence avec les orientations des documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi...)</i></p>	<p>Ce projet est intégré à l'ORT Petites Villes de Demain signé le 19 octobre 2022.</p> <p>Il répond aux enjeux du projet de territoire 2020/2026 à savoir :</p> <p>Préserver l'environnement et un cadre de vie de qualité via ses aspects de développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la production et la consommation locale via le développement attendu du marché hebdomadaire,- Développer la qualité, l'offre de services à la population via les aménagements facilitant l'accès à la maison citoyenne,- Promouvoir la mobilité et l'accessibilité via la création de sentes pour les mobilités douces,- Favoriser le bien vivre ensemble et le lien social via l'aménagements d'espaces de convivialité intergénérationnels. <p>Le projet est en zone UC2 du PLUI, bien qu'il n'y a pas de construction d'habitation, ni de bâtiment commercial, le projet respecte les prérogatives techniques de ce zonage à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'autorisation de construire des infrastructures nécessaires aux services publics,- Permettre l'accès aux véhicules de lutte contre l'incendie,- Un espace de stationnement de vélo sécurisé et éclairé. <p>Le projet est cohérent avec la stratégie du PCAET qui est de « Prendre en compte les enjeux climatiques pour le développement durable, solidaire et</p>

harmonieux du territoire ». Il résonne même avec les thématiques suivantes :

- **Mobilité** : Réaménager et restaurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulations douces.
- **Agriculture et environnement** : Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées,
- **Communication** : Mettre en place des actions d'information d'éducation et de sensibilisation.

En effet, des sentes piétonnes et des installations d'équipements pour les vélos permettront de favoriser les mobilités douces. La création de noues naturelles et d'un jardin de pluie, conjugués avec une gestion différenciée des espaces verts et la plantation d'arbres permettront de préserver la biodiversité. Enfin, des panneaux d'explication sur la gestion différenciée et la biodiversité auront un impact pédagogique sur les habitants.

Dans le Scot du Pré-Bocage, la commune déléguée de Caumont l'Eventé est identifiée comme le pôle relai du territoire communautaire.

Le projet est en adéquation avec certaines ambitions du SCoT et plus particulièrement **l'ambition n°2 : Porter un projet de développement volontariste en valorisant les atouts du Pré-Bocage** car l'aménagement du parvis de la maison citoyenne rappelant le passé minier de la commune et son rôle géologique de « Château d'eau » permettra de mettre en valeur le territoire. De plus, avec le développement du marché hebdomadaire, il est également attendu un développement de l'offre commerciale de proximité, ceci permettra de répondre à **l'objectif n°6 du SCoT** à savoir : **consolider les polarités commerciales pour une offre de proximité.**

Le projet est cohérent avec les objectifs du SDAASP du Calvados :

- Axe 4 : **Conforter l'offre d'équipements et de services de proximité et plus particulièrement aux objectifs :**
- **Maintenir l'offre de services de proximité et l'adapter aux évolutions des besoins et des modes de vie.**
- **Favoriser l'accès aux loisirs pour l'ensemble de la population,**
- **Développer et diversifier les services à destination de l'enfance et de la jeunesse.**

	<p>En effet, ce projet est en lien étroit avec la Maison Citoyenne qui concentrera plusieurs services publics (Point info 14/Maison France Services, EPN, RPE) mais également les services à destination de la jeunesse avec les locaux de l'association Anacrouse et des services culturels tels que la Micro-Folie et la Médiathèque. Les aménagements prévus sur la place valoriseront la Maison Citoyenne et seront évidemment accessibles aux PMR. Enfin, les espaces de convivialité tel que les jeux pour enfants, les espaces pétanques, le belvédère pour les animations permettront de développer les loisirs et le lien social entre les habitants.</p> <p>Le projet est également cohérent avec le SRADDET et notamment les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Objectif n°3 : S'adapter au changement climatique en prévoyant des aménagements résilients,- Objectif n°4 : Mutualiser les usages,- Objectif n°5 : Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire,- Objectif n°46 : Limiter l'impact de l'urbanisme et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels ;- Objectif n°48 : Réduire les risques naturels liés à l'eau et prévenir l'impact du changement climatique. <p>En effet le projet a été élaboré en intégrant pleinement des espaces favorables au développement de la biodiversité et avec une récupération des eaux de pluie naturelle via des noues et un jardin de pluie. Enfin, la création d'îlots de fraîcheur via la plantation d'arbres permettra d'avoir une dimension d'adaptation au changement climatique.</p>
<p>Innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne</p>	<p>Ce projet est considéré comme innovant en terme d'aménagement urbain car il permettra de développer plusieurs pratiques sur un même lieu, limitant ainsi la consommation foncière tout en préservant l'environnement et en apportant un meilleur service aux habitants.</p> <p>De plus, la conception de ce projet est également innovante car elle a été faite en totale concertation avec les habitants volontaires lors de diagnostic en marchant et travail sur plan, ainsi il répond pleinement à leurs attentes.</p>

Prise en compte des enjeux liés aux transitions énergétique, écologique, numérique	<i>A détailler</i>
<p>Projet économe en espace <i>Réemploi de friches, non-consommation de terres agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ...</i></p>	<p>Ce projet permettra à la place centrale d'être multiusage avec des aires de jeux et de loisirs intergénérationnels, un espace pour le marché hebdomadaire, un espace pour les animations culturelles, un parking limitant ainsi la consommation d'espace sur la commune.</p>
<p>Projet sobre en énergie <i>Efficacité énergétique, qualité environnementale, éco-matériaux, énergies renouvelables ...</i></p>	<p>Le projet prévoit 15 points lumineux qui seront équipés en LEDS. Une délégation de maîtrise d'ouvrage sera conclue entre le SDEC et la commune.</p>
<p>Projet qui préserve les ressources naturelles et la biodiversité <i>Principe ERC (éviter, réduire, compenser), valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation ...</i></p>	<p>Le projet a été conçu de manière à préserver les ressources naturelles et plus particulièrement la biodiversité et la gestion de l'eau. En effet, concernant l'eau de pluie, elle sera récupérée via des noues naturelles pour être redirigées vers un jardin de pluie végétalisé en espace de libre évolution. Ceci permettra une meilleure infiltration. Plusieurs espaces verts dits perdus seront en gestion différenciée permettant ainsi le développement de la biodiversité. Ceci sera cumulé avec un éclairage n'apportant pas de gêne et la plantation de plusieurs types d'arbres afin de non seulement la préserver mais surtout de la développer. Les espace en gestion différenciée auront également une vocation pédagogique à l'aide de panneaux explicatifs.</p>
<p>Projet qui adapte le territoire au changement climatique <i>Ilots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prise en compte du recul du trait de côte et du risque de submersion, prévention des aléas...</i></p>	<p>Le projet implique la plantation d'un minimum 40 arbres apportant des zones d'ombres. De plus, par rapport à l'existant, la surface des zones sombres sera diminuée de moitié grâce à la création d'un parking perméable et des sentes piétonnes en sable stabilisé, augmentant ainsi la surface végétale.</p>
<p>Projet qui favorise les mobilités douces <i>Pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables...</i></p>	<p>Il est prévu l'aménagement de sentes piétonne pour traverser de part et d'autre la place ainsi qu'une sente reliant la place Saint Clair à la place de la mairie. De plus, trois arceaux vélo pouvant accueillir deux vélos chacun seront installés ainsi qu'un</p>

	<p>pré-équipement permettant la recharge des vélos électriques. Enfin la rue Saint Martin (devant la place) sera passée en zone 30 afin de créer une zone de circulation apaisée et ainsi faciliter le cheminement des mobilités douces.</p>
<p>Projet qui facilite l'accès aux usages et infrastructures numériques</p>	<p>L'aménagement de la place facilitera et valorisera l'accès à la maison citoyenne qui accueille l'espace public numérique et les permanences des conseillers numériques de Pré-Bocage Intercom et du Conseil Départemental</p>



Contrat de territoire 2023-2027 ***PRE-BOCAGE INTERCOM***

CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du XXXX,

Et

Pré-Bocage Intercom, représenté(e) par Monsieur LEGUAY, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023.

Vu

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,

Considérant

Les défis à relever pour faire de la Normandie un territoire encore plus dynamique, pleinement engagé dans les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique, qui offre un cadre de vie résilient, de qualité et attractif.

L'intérêt reconnu des contrats de territoire, outils financiers puissants et incitatifs au service des stratégies de développement qui permettent d'accompagner les territoires vers les transitions durables nécessaires.

L'engagement de la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, qui a pour objectif un aménagement équilibré et durable de la Normandie, par l'accompagnement de projets visant à la revitalisation, au développement, à la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble des territoires normands.

Le projet de territoire porté par Pré-Bocage Intercom.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objet principal de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable.

Il participe à l'attractivité du territoire qui en est doté, ainsi que, plus largement, à celle du département et de la Normandie.

Le contrat de territoire traduit le croisement entre la stratégie du territoire concerné et les orientations régionales et départementales.

Il comprend les éléments suivants :

- la présente convention partenariale d'engagement,
- le projet du territoire dans lesquels s'inscrivent les projets financés,
- la maquette financière prévisionnelle,
- les projets inscrits détaillés dans des fiches-actions.

Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale
- Préparer les territoires du futur en accompagnant les transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique.

Article 3 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

Axe 1 : Développement économique

- ✚ Rénovation et extension du cinéma de Les Monts d'Aunay

Axe 2 : Attractivité centres-bourg

- ✚ Aménagement du bas de la rue de Caen – Les Monts d'Aunay
- ✚ Aménagement de la place de Gaulle – Villers-Bocage
- ✚ Aménagement de la place Saint-Clair – Caumont-sur-Aure
- ✚ Aménagement de la ZAC – Transfert du terrain de football – Val d'Arry

Axe 3 : Sport

- ✚ Réhabilitation de deux gymnases intercommunaux – Les Monts d'Aunay et Caumont-sur-Aure

Axe 4 : Tourisme

- ✚ Aménagement de la Vallée de Craham - Cahagnes

Article 4 : Durée du contrat

Le contrat de territoire est signé pour la période 2023-2027 et s'achève au 31 décembre 2027.

Chaque projet inscrit au contrat devra faire l'objet d'une demande de subvention, adressée complète par le maître d'ouvrage, à la Région au stade « résultats des appels d'offres » impérativement avant le 31 décembre 2027.

Article 5 : Révision du contrat

A l'initiative du territoire, le contrat de territoire pourra faire l'objet de deux révisions sur sa durée, la seconde devant être engagée au plus tard le 31 décembre 2026.

La révision pourra concerner :

- La modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le projet de territoire, et ses priorités,
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

Notamment, deux projets qui ont été proposés à la Région mais aujourd'hui considéré comme insuffisamment matures :

- ✚ Aménagement de la ZAC – Transfert du terrain de football – Commune de Val d'Arry
- ✚ Aménagement de la Vallée de Craham – Commune de Cahagnes

Article 6 : Engagements des parties

6.1 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région et/ou du Département ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région,

Les crédits départementaux, nationaux et les fonds européens (non contractualisés dans ce contrat) pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20% (article L1111-10 du CGCT).

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région ne se substituera pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat porte sur **6 actions** pour un montant total prévisionnel d'investissement de **11 427 616 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

Les maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de **4 121 193 €**,

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de **2 350 000 €** dont **2 350 000 € de FRADT**,

D'autres financements sont attendus (Département, État, Europe...). Ils sont estimés à **4 956 423 €**

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

6.2 Modalités de dépôt des demandes de subvention

Conformément au règlement des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé par le maître d'ouvrage auprès de la Région.

Le contrat de territoire vaut autorisation de démarrage anticipé des projets inscrits au 1er janvier 2023, sauf modalités particulières propres aux dispositifs d'intervention sollicités.

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante <https://monespace-aides.normandie.fr>

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes de la Région après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet.**

Pour les crédits spécifiques (FRADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

6.3 : Les engagements du territoire attendus par la Région

- Le territoire et ses communes-membres s'engagent d'une façon générale à prendre en compte les enjeux climatiques et de transition écologique.

Les projets exemplaires inscrits au contrat, répondant à ces enjeux et bénéficiant à ce titre d'un soutien important de la Région, seront, le cas échéant, listés dans une annexe particulière. La subvention définitive pourra être diminuée par rapport au montant inscrit au contrat en cas de non-respect des engagements pris à ce titre.

- Le territoire signataire et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de clauses et de critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.

La région recommande par ailleurs au territoire et à ses communes membres de s'appuyer opérationnellement sur la Charte des bonnes pratiques pour une commande de maîtrise d'œuvre au service de l'économie locale, développée par la Région conjointement avec les organisations professionnelles de maîtrise d'œuvre. La Charte est consultable sur le site internet régional <https://www.normandie.fr/investissement-dans-les-lycees#charte>.

- **Orientation et informations sur les métiers** : Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'informations sur les métiers, la Région a délégué à son Agence Régionale de l'Orientation et des métiers, l'animation de cette politique en lien avec les territoires.

Ainsi en fonction des compétences respectives des territoires signataires en matière d'économie et/ou de promotion de l'emploi voire d'enseignement supérieur, il est prévu qu'une convention de partenariat soit signée afin de coordonner des actions de promotion des métiers en lien avec des entreprises de la zone d'emploi à destination des scolaires, des demandeurs d'emploi voir des salariés ou des personnes en évolution professionnelle. Des manifestations spécifiques pourront être envisagées. Les territoires signataires en tant que collectivités employeurs pourront également inscrire des collaborateurs au titre des ambassadeurs métiers pour témoigner de leurs activités et des stages recensés par l'Agence, pour le plus grand nombre.

Dans le cadre de la présente convention partenariale liée au contrat de territoire, le territoire signataire s'engage à se rapprocher de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers afin d'amorcer les discussions pour la conclusion de la convention indiquée.

- Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), pour la pratique des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés.

Le respect de ces engagements est apprécié à l'échéance du contrat.

Article 8 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

8.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira a minima les signataires du présent contrat ou leurs représentants.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé a minima des représentants des signataires du contrat. Les représentants des maîtres d'ouvrage des projets inscrits au contrat pourront être associés.

Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

8.2. Animation et gestion du contrat de territoire

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Le territoire signataire coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires,
- Pour le territoire, le service Contractualisation

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement la collectivité régionale de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région devra être rapidement informée de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée au territoire.

Fait à Les Monts d'Aunay, le

**Le Président de la Région
Normandie**

**Le Président de la Communauté
de communes Pré-Bocage Intercom**

Hervé MORIN

Gérard LEGUAY